

PROJET DE BUDGET

2018



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

SOMMAIRE

LE MOT DU RECTEUR	5
1. QUELQUES CHIFFRES-CLEFS	9
1.1 Sources de financement	9
Fonctionnement	9
Investissement	9
Évolution de l'indemnité cantonale	10
Évolution de la subvention fédérale de base et des subventions des autres cantons	11
1.2 Postes financés par le budget État, le FNS et les autres fonds	13
1.3 Nombre total d'étudiants-es	15
Nombre d'étudiants-es en formation de base et approfondie	15
Taux d'encadrement	16
Nombre d'étudiants-es en formation continue	17
2. INFORMATIONS BUDGETAIRES GENERALES	19
2.1 Fonctionnement	19
Charges de personnel (nature 30)	19
Dépenses générales (nature 31)	20
Amortissements (nature 33)	20
Subventions accordées (nature 36)	20
Imputations internes (nature 39)	20
Taxes et revenus divers (nature 42)	21
Revenus de transfert (subventions acquises) (nature 46)	21
Imputations internes (nature 49)	22
2.2 Investissement	23
Crédit de renouvellement	23
Crédit d'ouvrage	23
3. PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT « ÉTAT »	25
3.1 Faits marquants	25
3.2 Programme d'économies 2016 / 2019 et gel budgétaire 2018	26
3.3 Processus budgétaire	27
Conventions d'objectifs 2016 / 2019 et assainissement du Fonds d'innovation et de développement	27
Arbitrages	28
Économies temporaires	29
Effets décalés sur le budget 2019	29
3.4 Revenus de fonctionnement	30
Taxes et revenus divers	30
Revenus de transfert (subventions acquises)	31
Imputations internes	34
Total des revenus	34
3.5 Charges de fonctionnement	35
Charges de personnel	35
Dépenses générales	38
Amortissements	39
Subventions accordées	40
Imputations internes	41
Total des charges	41

3.6	Résultat net	41
3.7	Synthèse des charges et revenus État	42
4.	PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT	43
4.1	Crédit de renouvellement	43
4.2	Crédits d'ouvrage	43
5.	STATISTIQUES	45
5.1	Charges et revenus budget « État » et fonds de tiers	45
5.2	Aperçu des ressources budgétaires dans les facultés	46

LE MOT DU RECTEUR



Une université d'excellence : maillon essentiel de l'innovation

Dans la torpeur de l'été qui se termine, une nouvelle a suscité l'intérêt des médias : la publication, par la revue « Nature », du palmarès des universités établi sur la base d'un indice d'innovation. Notre université y occupe la 21^{ème} place mondiale, la 3^{ème} hors sol américain, la 1^{ère} en Suisse, devant l'Université de Zürich (34^{ème}), l'EPFL (41^{ème}), l'ETHZ (57^{ème}) et l'Université de Bâle (61^{ème}). Ce résultat est absolument remarquable pour notre université, mais aussi pour l'ensemble du système universitaire suisse qui classe cinq des siennes parmi les cent premières universités. Certes, il faut prendre les rankings avec le recul qui s'impose. Les combiner les uns aux autres. Les analyser dans la durée pour en dégager des grandes tendances. Notre ambition est de nous maintenir dans le premier pourcent des meilleures universités au monde comme notre université le fait sur chacun d'entre eux depuis longtemps, malgré le fait que notre budget soit souvent bien inférieur à celui des établissements qui nous précèdent.

Pourtant, cet indice d'innovation est particulièrement intéressant, à plus d'un titre. Tout d'abord, parce qu'il est établi sur des données objectives, collectées auprès de tiers et non pas, comme parfois, par les universités elles-mêmes. En l'occurrence, il est calculé en identifiant, dans les brevets enregistrés auprès d'agences nationales de protection intellectuelle, les références aux publications scientifiques à l'origine de ces inventions. Cet indice ne traduit donc pas seulement l'efficacité du travail accompli par les services de transfert technologique, mais il évalue réellement la transférabilité des recherches fondamentales dans des innovations.

Ensuite, parce qu'il met en évidence qu'en amont de toute innovation majeure, il y a une recherche fondamentale qui s'inscrit dans un temps long permettant de découvrir de nouveaux phénomènes et d'inventer de nouveaux procédés avant que ces derniers ne puissent être transformés en innovations et appliqués dans une production à grande échelle. Dans ces circonstances, peu ou pas d'entreprises privées ne sont en mesure de financer des recherches dont les applications concrètes ne verront le jour que bien des années plus tard, sur une échelle de temps incompatible avec les exigences de rentabilité financière qui caractérisent les investissements dans le secteur privé. Dès lors, seul le secteur public est capable de financer de telles recherches qui alimentent non seulement les futures innovations mais aussi prioritairement les enseignements offerts à nos étudiants.

L'Université de Genève se doit de cultiver son excellence, dans tous les domaines. Non pas pour elle-même, mais bien pour apporter sa contribution sociétale essentielle, notamment pour le canton de Genève et sa région. Elle est le terreau fertile duquel naissent les transferts de technologie et de connaissances au bénéfice direct de la société dans laquelle elle s'inscrit. Genève et sa région ont des atouts exceptionnels. Au centre de l'Europe, riches d'un incroyable milieu international, elle peut nourrir et se nourrir d'une Université de renommée mondiale. Attirant les meilleurs talents de la planète entière, l'Université de Genève, par ses transferts de technologies et de connaissances aux étudiants qui y suivent leur formation, les rend naturellement au service de notre collectivité locale.

Pour continuer à jouer ce rôle, notre université a besoin de pouvoir s'appuyer sur un socle budgétaire cantonal qui lui permette de faire face à la croissance régulière de ses étudiants, près de 2 % en moyenne par an depuis une décennie et de répondre aux besoins de la Cité. Elle doit également pouvoir inscrire son développement dans un cadre financier prévisible à moyen terme. Malheureusement, depuis 2013, nous avons subi des économies cumulées de plus de 18 millions de la part des autorités cantonales, équivalentes, à titre de comparaison, aux dotations budgétaires totales de la Faculté de droit. De plus, nous vivons au jour le jour depuis que l'État de Genève a renoncé à inscrire ses décisions dans une planification financière pluriannuelle.

Jusqu'à présent, les conséquences de ces économies ont pu être limitées grâce à la progression des contributions fédérales, aux efforts de réallocations réalisées entre les Facultés, ainsi qu'à la mise à contribution du Fonds d'innovation et de développement (FID). Néanmoins, les subventions fédérales ne pourront pas croître éternellement à un rythme largement supérieur à celui de l'indemnité cantonale. De surcroît, les efforts de rationalisation et les mécanismes de réallocations internes seront de plus en plus difficiles à être mis en œuvre. Finalement, le FID ne sera plus doté de moyens aussi conséquents que ceux qui étaient les nôtres au cours des années passées. Si l'on y ajoute le fait qu'en 2020, l'Université de Genève devrait perdre la subvention de 5 millions qui lui était attribuée au titre de l'Ecole de Pharmacie Genève-Lausanne, on comprendra que, sans le soutien du canton, l'Université de Genève va au-devant de problèmes majeurs.

Ces perspectives m'inquiètent. Je sais d'expérience que les dynamiques récessives s'alimentent elles-mêmes et peuvent nous entraîner imperceptiblement au-delà d'un point de rupture. Retrouver ensuite le rang qui est actuellement le nôtre deviendrait alors un chemin long, difficile et surtout extrêmement coûteux en francs et en énergie.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yves Flückiger". The signature is fluid and cursive, with a prominent 'Y' and 'F' at the beginning.

Yves Flückiger

1. QUELQUES CHIFFRES-CLEFS

1.1 SOURCES DE FINANCEMENT

Fonctionnement

L'Université bénéficie de trois types de ressources pour assurer le financement de ses activités, dont la répartition est la suivante pour les comptes 2016.

Collectivités publiques :

Le financement des prestations nécessaires à l'enseignement et à la recherche est assuré principalement par les collectivités publiques. L'indemnité cantonale représente près de 46 % des sources de revenus de l'Université. La Confédération accorde une subvention de base en fonction du nombre d'étudiants, de diplômes et des fonds de recherche. L'Université obtient des subventions d'autres cantons qui, en vertu de l'accord intercantonal, indemnisent l'Université pour le coût des étudiants confédérés-es immatriculés-es à Genève. La Confédération et les autres cantons financent 18 % du total des ressources de l'Université. Les collectivités publiques représentent donc 64 % du financement total.

Ressources propres :

Les ressources propres comprennent notamment les taxes universitaires acquittées par les étudiants-es, les loyers des foyers étudiantins, la facturation de frais de gestion de fonds, et les produits des prestations de services et des ventes, dont les soins dentaires réalisés par la clinique universitaire de médecine dentaire. Elles représentent 4 % du financement total.

Fonds de tiers :

Les fonds de tiers sont alimentés par des mandats de recherche privés ou publics, des donations et des legs, qui sont généralement affectés à des buts précis. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) représente le bailleur de fonds le plus important pour l'Université avec 12 % de ses ressources totales. Cet apport témoigne de la qualité des projets de recherche de l'Université, puisque les demandes de subsides donnent systématiquement lieu à une expertise scientifique. De nombreux subsides sont accordés par l'Union européenne et par le Conseil européen de la recherche, aussi sur une base compétitive. Des mandats de recherche sont également confiés à l'Université par les organisations internationales et les milieux économiques et industriels. Globalement, les efforts déployés par les chercheurs de l'Université permettent de disposer d'un financement substantiel à hauteur de 30 % du total des ressources.

Investissement

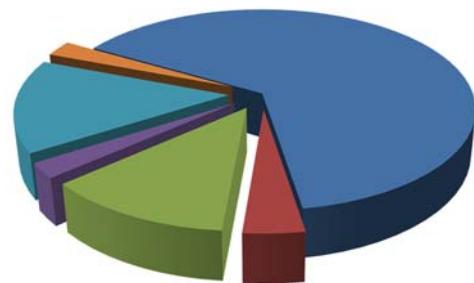
L'État de Genève (ci-après l'État) accorde un crédit de renouvellement pour les équipements et des crédits d'ouvrage pour le développement de nouvelles infrastructures. Cela représente près de 3 % du financement. À relever que les investissements dans les bâtiments émergent au budget de l'État, propriétaire juridique des bâtiments universitaires, à l'exception du bâtiment Carl Vogt dont le propriétaire est l'Université.

Quelques chiffres-clefs

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la composition des sources de financement de l'Université avec les données des comptes 2016.

Comptes 2016 <i>en millions de francs</i>	Montant
Collectivités publiques	479
Ressources propres	29
FNS	91
Fonds européens	18
Autres fonds de tiers	111
Investissements Etat	19
Total des Ressources	748

- Collectivités publiques 64%
- Ressources propres 4%
- FNS 12%
- Fonds européens 2%
- Autres fonds tiers 15%
- Investissements État 3%



Source : Rapport financier - Comptes 2016 de l'Université de Genève

Évolution de l'indemnité cantonale

Sur la période de 2012 à 2017, l'évolution de l'indemnité cantonale montre une progression de 10.8 %, correspondant à un rythme annuel moyen de 2.1 %. Si l'on fait abstraction des transferts d'activité et des mécanismes liés à la progression des salaires et des charges sociales, l'indemnité cantonale a en fait diminué de 2.0 % depuis 2012. Le tableau ci-après présente schématiquement les différents facteurs expliquant cette évolution.

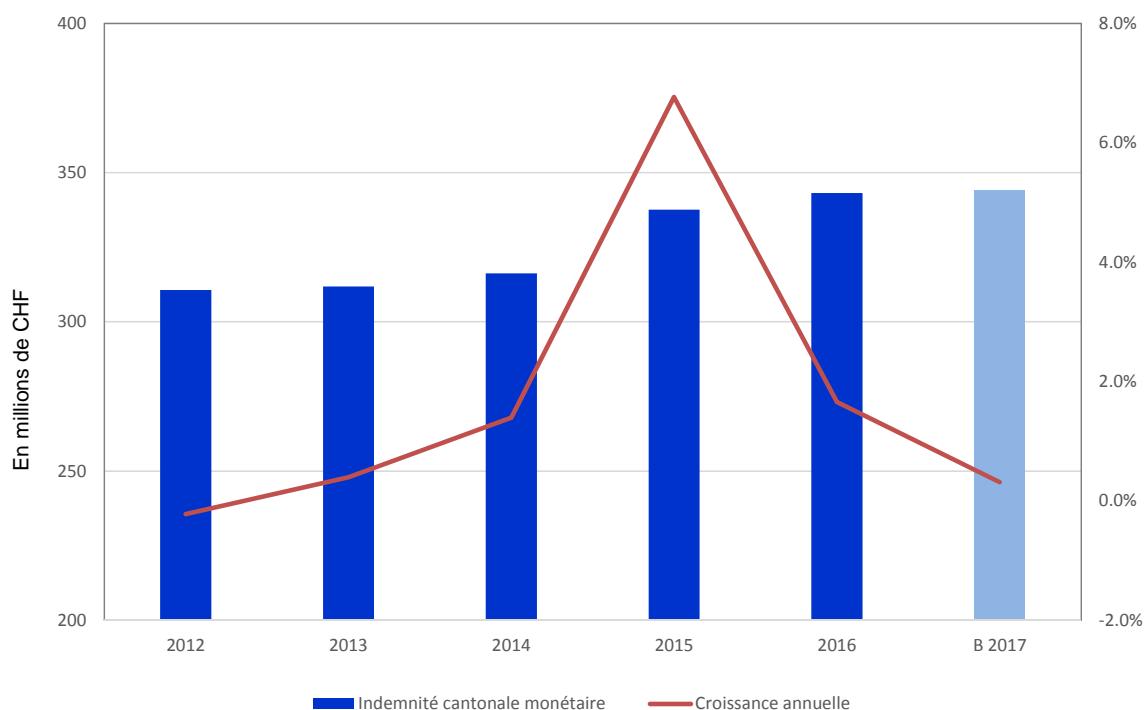
Variations de l'indemnité cantonale 2012 - 2017	%
Mécanismes salariaux & Caisse de pension	4.6 %
Convention d'objectifs	2.7 %
Transferts d'activités	8.2 %
Mesures d'économies cantonales	-4.7 %
Total	10.8 %

À noter que les indemnités cantonales ont été ajustées du montant des subventions dues au titre de l'Accord intercantonal universitaire pour les étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales. Ce montant a été transféré dans les livres du Canton dès 2014. Pour des raisons d'homogénéité des données également, le tableau exclut les indemnités cantonales non monétaires qui ont été supprimées en 2014.

Parmi les événements liés à l'évolution des charges salariales, la part des mesures d'assainissement de la Caisse de pension des collaborateurs-trices de l'Université joue un rôle important. En effet, entre 2012 et 2017, plus de 45 % de la croissance en lien avec la masse salariale, soit KCHF 6'092, sont dus aux différentes mesures d'assainissement de la Caisse. En ce qui concerne la Convention d'objectifs (COB), la contribution cantonale, durant cette même période, représente près de 25 % de l'augmentation totale de l'indemnité cantonale, soit KCHF 8'000.

Enfin, depuis 2012, dans le cadre de l'austérité budgétaire imposée par l'État, l'Université a réalisé des efforts d'économies de KCHF 13'729.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution en volume de l'indemnité cantonale sur la base des comptes des années 2012 à 2016 et du budget 2017, ainsi que la croissance annuelle.



Évolution de la subvention fédérale de base et des subventions des autres cantons

Subvention fédérale de base (SEFRI)

La subvention fédérale de base est passée de KCHF 89'856 en 2012 à KCHF 105'077 en 2017 (estimation du SEFRI), soit une progression annuelle moyenne de 3.2 %. Dans le même laps de temps, la subvention accordée par la Confédération aux Hautes Écoles a augmenté de KCHF 88'956 et s'élève à KCHF 684'431 en 2017, soit une progression annuelle moyenne de 2.8 %. La part attribuée à l'Université de Genève croît ainsi à un rythme légèrement supérieur à l'enveloppe fédérale globale destinée aux universités cantonales et instituts universitaires. L'amélioration de la position relative de l'Université de Genève repose sur

l'évolution anticipée du montant 2017 de la subvention fédérale de base dont le mode de répartition semble être plus favorable. À relever que, pour l'instant, le montant 2017 correspond à une information communiquée par le SEFRI au printemps 2017 et devra être confirmé en octobre 2017 seulement lors de la décision d'allocation.

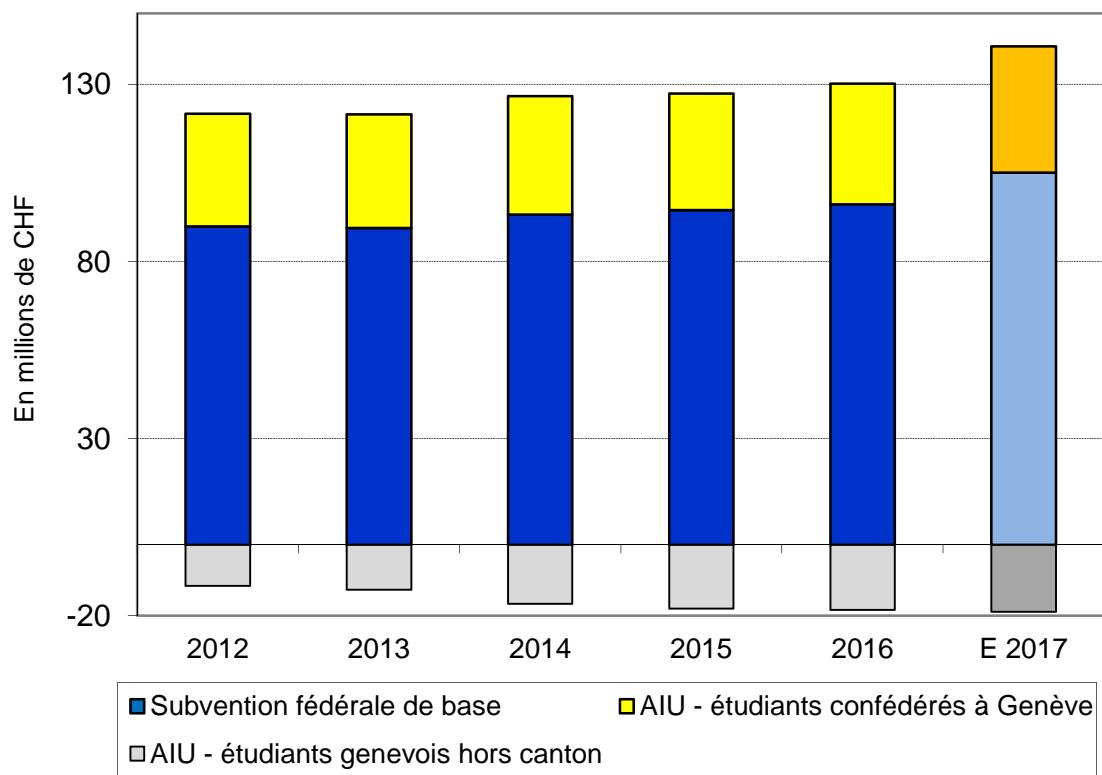
Accord intercantonal universitaire – contributions des cantons

Les contributions des autres cantons dans le cadre de l'Accord intercantonal universitaire sont calculées sur le nombre d'étudiants-es confédérés-es immatriculés-es à Genève et du forfait en fonction de leurs groupes facultaires. Entre 2012 et 2017, elles ont augmenté de KCHF 3'836, soit une croissance annuelle moyenne de 2.3 %. Cette croissance résulte de trois facteurs : un premier lié au montant du forfait, un deuxième lié au nombre d'étudiants-es et un dernier en lien avec l'évolution de la répartition des étudiants-es par domaine.

Sur la période observée, le montant du forfait par étudiant et par domaine a été adapté à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation induisant un effet de prix de plus de 5 %. Par domaine, on observe une baisse de 3 % des étudiants-es confédérés-es dans le domaine des « sciences humaines et sociales », représentant 78 % du nombre des étudiants-es confédérés-es immatriculés à Genève. Le nombre des étudiants-es progresse de 7 % dans le domaine des « sciences naturelles et exactes » et de près de 38 % dans celui de la « médecine clinique ». Globalement, le nombre d'étudiants-es confédérés-es est en hausse induisant sur le montant des subventions reçues un effet de volume à la hausse de 1 %. Enfin, la répartition des étudiants-es par domaine engendre une amélioration des subventions reçues des autres cantons de 6 % en raison d'un accroissement du nombre des étudiants-es des domaines « médecine clinique » et « sciences naturelles et exactes », dont les forfaits sont les plus élevés (respectivement CHF 25'700 et CHF 12'850 par étudiant-e et par semestre), plus important que la diminution du nombre des étudiants-es du domaine « sciences humaines et sociales » au bénéfice d'un forfait moins élevé (CHF 5'300 par étudiant-e et par semestre).

Quant au montant que le canton de Genève verse aux autres cantons universitaires au titre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales, il augmente de KCHF 7'319, soit une croissance annuelle moyenne de 10.3 %. Cette dernière résulte principalement d'un effet de volume puisque le nombre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales a crû de plus de 53 %. Cette tendance est très marquée dans le domaine des « sciences humaines et sociales » où le nombre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans d'autres universités suisses croît de 55 % en lien principalement avec le transfert de l'institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport à Lausanne. Dans le domaine de la « médecine clinique », la croissance de 93 % doit être relativisée car elle porte sur un effectif assez restreint. Tous domaines confondus, cette évolution montre qu'un nombre croissant d'étudiants-es choisit, comme le système de Bologne entend le favoriser, de poursuivre leurs études de maîtrise dans d'autres universités. Elle témoigne également de la concurrence accrue exercée par les universités cantonales entre elles. Enfin, elle est la conséquence des rapprochements et des rationalisations entre les universités lémaniques et celles du Triangle Azur encouragées par les autorités politiques fédérales et cantonales, ainsi que le contexte d'austérité budgétaire imposé par le canton de Genève.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution en volume de la subvention fédérale de base, des subventions entre les cantons au titre de l'Accord intercantonal universitaire sur la base des comptes des années 2012 à 2016 et des projections provisoires pour 2017.



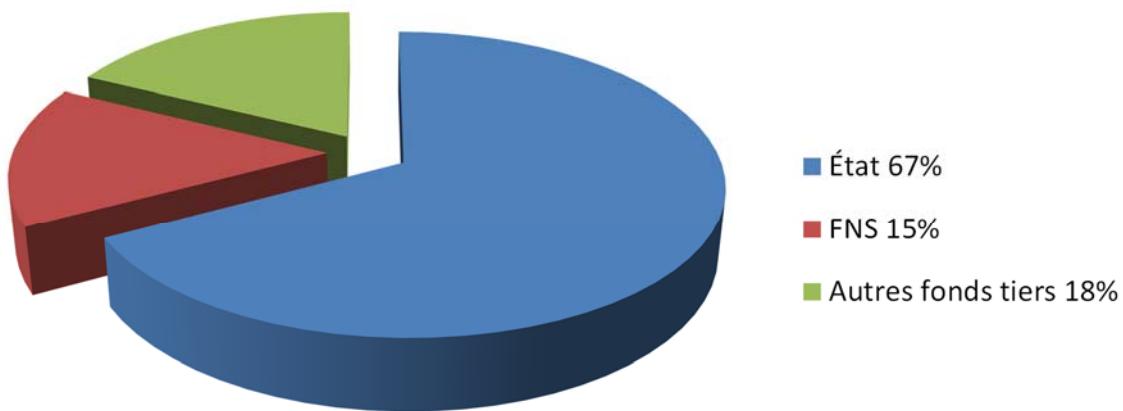
Source : Comptes de l'Université de Genève et de l'État de Genève

1.2 POSTES FINANÇÉS PAR LE BUDGET ÉTAT, LE FNS ET LES AUTRES FONDS

En 2016, l'Université a employé 6'407 personnes qui ont occupé en moyenne annuelle 4'449 postes équivalent plein temps (ci-après EPT). Les fonds de tiers (FNS et autres fonds) ont assuré le financement de 1'460 postes EPT, complétant les 2'990 postes financés par le « Budget État ». Par catégorie de personnel, toutes sources de financement confondues, on observe que 64 % des collaborateurs-trices de l'Université entrent dans la catégorie du corps professoral et des collaborateurs-trices de l'enseignement.

La répartition par catégorie et par source de financement des postes occupés en moyenne annuelle 2016 est la suivante :

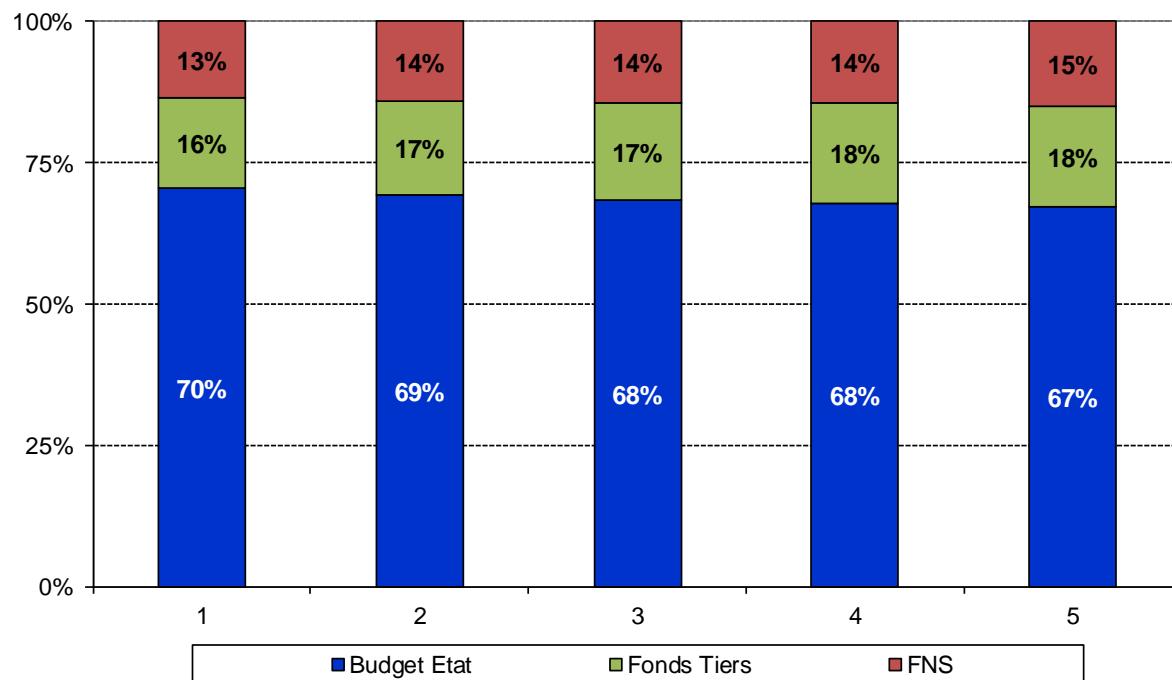
Nombre en EPT, moyenne annuelle	État	FNS	Autres fonds	Total
Corps professoral	470	24	27	521
Collaborateurs de l'enseignement	1'287	587	431	2'306
Personnel administratif et technique	1'232	60	330	1'623
Total	2'990	672	788	4'449



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Entre 2012 et 2016, le nombre de postes financés par le FNS et par les autres fonds de tiers a crû de 17.4 %, tandis que celui financé par l'État a enregistré une croissance de 1.2 %. La proportion de personnel engagé sur fonds de l'État passe de 70 % à 67 %. Cela démontre le dynamisme de l'Université dans sa quête de financements alternatifs à ceux des collectivités publiques et témoigne de l'excellence des projets de recherche menés par l'Université. Cela induit une augmentation du nombre des contrats de travail de droit privé dont les durées sont souvent liées à celles des projets.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du ratio des postes par source de financement entre 2012 et 2016.



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

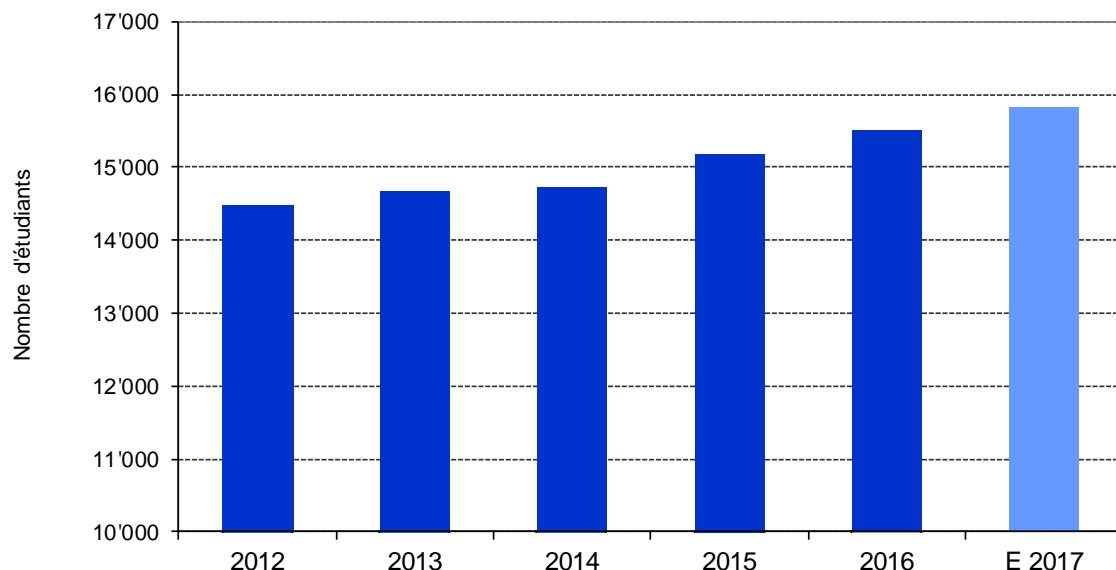
1.3 NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS-ES

Nombre d'étudiants-es en formation de base et approfondie

À la rentrée universitaire d'automne 2016, le nombre d'étudiants-es était de 15'500 étudiants-es (sans instituts et MAS), en augmentation de 307 étudiants-es par rapport à la rentrée précédente. Depuis 2012, le nombre d'étudiants-es a crû en moyenne de 1.7 % par an. Sur cette période, on observe que le taux de croissance du nombre d'étudiants le plus élevé a été observé en 2015. Il était de 3.2 %. Selon les premières estimations pour la rentrée d'automne 2017, une augmentation de 2 % est attendue, portant le nombre d'étudiants-es à 15'808 étudiants-es. Enfin, en prenant également en considération les étudiants MAS de formation continue, le nombre d'étudiant attendu en septembre 2017 s'élève à environ 17'000, en croissance de 3 % par rapport à l'année dernière.

A titre de comparaison nationale, l'Université de Genève occupait en 2012 le troisième rang en termes de nombre d'étudiants-es (avec instituts et MAS), derrière l'Université de Zürich et de l'École polytechnique de Zürich. Elle a depuis conservé cette position en 2016. Enfin, l'Université de Genève a connu, entre 2012 et 2016, un taux de croissance annuel moyen du nombre d'étudiants-es plus élevé (2.4 %) que la moyenne suisse des Hautes Écoles (1.7 %), ce qui la classe en troisième position des universités polyvalentes en terme de croissance, après l'Université de Lausanne et l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich qui montrent également une croissance supérieure à celle de la moyenne des universités suisses.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'étudiants-es entre 2012 et 2017 (hors IHEID).



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Pour construire le tableau ci-dessous, des retraitements statistiques ont été effectués en lien avec la création des deux facultés issues de la Faculté des sciences économiques et sociales (rentrée 2013 / 2014), ainsi qu'avec la création du Global Studies Institute (rentrée 2012 / 2013).

Durant la période de 2012 à 2016, la plus forte croissance du nombre d'étudiants-es est observée au sein du Global Studies Institute avec une croissance annuelle moyenne de 6.6 %, suivie de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, avec une croissance annuelle moyenne de 4.8 % et de la Faculté de médecine, avec une croissance annuelle moyenne de 3.4 %. Au cours de cette même période, l'Institut universitaire de formation des enseignants-es (IUFE) enregistre une forte décroissance s'expliquant par une baisse du nombre de stages de formation proposé par le DIP à l'attention des futurs-es enseignants-es.

À relever que, pour la Faculté d'économie et management, la croissance du nombre d'étudiant 2016 est très forte (10.7 %) et permet de repositionner la faculté dans une dynamique pluriannuelle de croissance après la baisse du nombre d'étudiant observé en 2013 et 2014.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'étudiants-es par faculté entre 2012 et 2016.

Nombre d'étudiants -es	2012	2015	2016	2016 %	Croissance annuelle moyenne
Sciences	2'383	2'614	2'574	-1.5%	1.9%
Médecine	1'740	1'926	1'992	3.4%	3.4%
Lettres	2'029	1'915	1'853	-3.2%	-2.2%
GSEM	1'204	1'136	1'258	10.7%	1.1%
SDS	1'088	1'142	1'167	2.2%	1.8%
Droit	1'706	1'814	1'804	-0.6%	1.4%
Théologie	174	162	160	-1.2%	-2.1%
FPSE	2'012	2'312	2'426	4.9%	4.8%
FTI	585	505	502	-0.6%	-3.8%
Centre interfacultaire des droits de l'enfant (CIDE)	-	60	77	28.3%	-
Centre universitaire d'informatique (CUI)	47	36	56	55.6%	4.5%
Global Studies Institute (GSI)	1'031	1'193	1'329	11.4%	6.6%
Institut d'architecture	12	-	-	-	-
Institut universitaire de formation des enseignant-es (IUFE)	470	378	302	-20.1%	-10.5%
Université	14'481	15'193	15'500	2.0%	1.7%

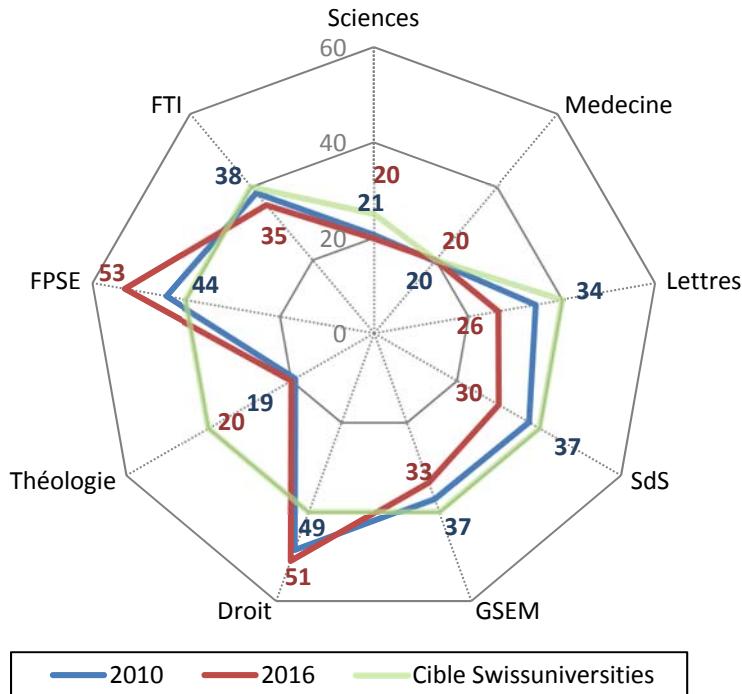
Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement se définit comme le rapport entre le nombre d'étudiants-es (sans instituts et MAS), et le nombre de postes budgétés « État » de professeurs-es ordinaires, professeurs-es associés-es, professeurs-es assistants-es et suppléances.

Ce calcul peut introduire un certain biais par rapport à la réalité du terrain. En effet, il omet d'intégrer, dans la notion d'encadrement, le rôle joué par les collaborateurs-trices de l'enseignement et les assistants-es. Faute de disposer d'un benchmark reconnu en Suisse, il permet néanmoins d'apprécier approximativement l'adéquation entre les ressources allouées et l'encadrement attendu.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du taux d'encadrement par faculté entre 2010 et 2016.



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

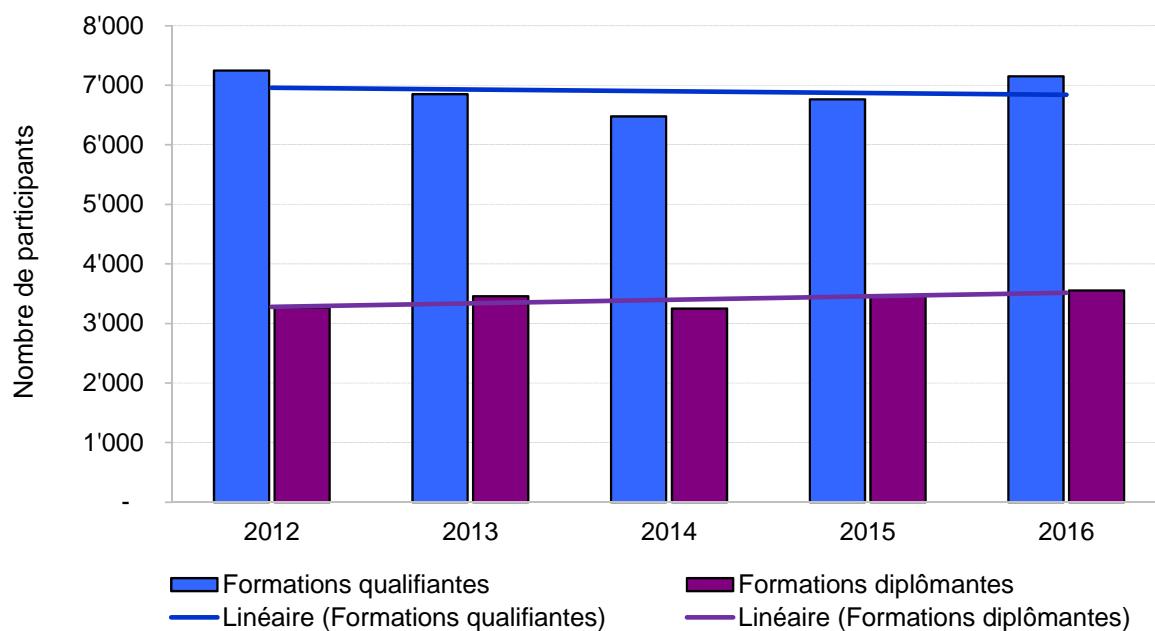
En 2016, toutes les facultés, hormis la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et la Faculté de droit, ont un taux d'encadrement qui respecte les recommandations émises par Swissuniversities.

Entre 2010 et 2016, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, la Faculté de droit ainsi que la Faculté de théologie ont vu leur taux d'encadrement se détériorer en raison de la croissance du nombre des étudiants-es plus importante que de celle du corps professoral. À contrario, la Faculté des sciences de la société améliore son taux d'encadrement grâce à une augmentation du corps professoral plus importante que le nombre de ses étudiants-es. La Faculté des lettres et la Faculté d'économie et de management améliorent également leur taux d'encadrement sur la période par une augmentation du corps professoral accompagnée d'une légère diminution du nombre d'étudiants. La Faculté de traduction et interprétation voit son taux d'encadrement s'améliorer par une baisse de croissance du nombre étudiants-es supérieure à celle du corps professoral. Pour les autres facultés, le taux d'encadrement est resté stable ou s'est légèrement amélioré.

Nombre d'étudiants-es en formation continue

La formation continue a pour objectif de répondre à la demande du marché du travail où les niveaux d'exigences appellent à un renouvellement permanent des connaissances nécessaires à la mobilité professionnelle et indispensable pour accompagner et favoriser les innovations technologiques. En 2016, les programmes de formation continue ont accueilli 10'702 participants-es, soit une croissance annuelle moyenne de 0.4 % depuis 2012. On constate une évolution tendancielle entre 2012 et 2016 en hausse pour les formations diplômantes (CAS, DAS, MAS) de + 8.9 %, principalement la Faculté d'économie et de management, la Faculté de médecine, ainsi que la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, et en légère baisse pour les formations qualifiantes (sessions, journées, et conférences) de - 1.4 %.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'étudiants-es en formation continue de 2012 à 2016.



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

2. INFORMATIONS BUDGETAIRES GENERALES

Le processus d'élaboration du budget se déroule sur la période de mai de l'année n-1 à janvier de l'année n. C'est au printemps que l'Université est informée des orientations budgétaires de l'État, son principal bailleur. Sur cette base, l'Université élabore une première version du budget et arrête la répartition de l'objectif de « non dépense » annuel. Les charges de personnel sont évaluées en fonction des effets des mécanismes salariaux arrêtés par le Conseil d'État et le Rectorat définit les directives budgétaires à l'intention des facultés. Ces directives sont transmises aux doyens-nes et à leurs administrateurs-trices. Pendant l'été, le Rectorat procède aux arbitrages budgétaires des besoins exprimés par les facultés selon les priorités et les possibilités de réallocations internes, notamment grâce au mécanisme d'économies temporaires. La marge de manœuvre est étroite et exige de concilier à la fois les efforts de rationalisation et d'économies imposées par l'État et le fait que tous les postes, hormis ceux des assistants-es ou maîtres-assistants-es, sont occupés à long terme et régis par la loi relative au personnel de l'administration cantonale.

La deuxième étape du processus budgétaire a lieu en automne. Elle consiste à établir un budget détaillé par centre financier avec l'objectif de se doter d'un outil de pilotage au plus proche de la réalité. Ce pilotage est indispensable aux responsables des centres financiers pour la gestion au quotidien du cadre budgétaire, aux administrateurs-trices pour la maîtrise de l'enveloppe par nature de charges allouée, ainsi qu'au Rectorat dans la conduite et l'optimisation de la politique financière de l'institution en cours d'exercice. Les rocades budgétaires permettent ainsi une redistribution des allocations budgétaires par centre financier et nature de charges dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée. Elles peuvent également être consécutives au souhait d'affiner le travail de suivi budgétaire en imputant le budget dans les centres financiers dans lesquels l'activité est effectivement réalisée et dans les natures appropriées de charges. Elles peuvent enfin être en lien avec des changements de structure. L'impact de ces rocades est en principe neutre sur le résultat mais peut faire varier les montants des différentes natures de charges.

Une fois le budget de l'État voté par le Grand Conseil, le budget de l'Université est finalisé en simulant, sur la base des contrats, la masse salariale de chaque structure. Le budget est enfin transféré dans les systèmes d'information financière pour assurer le respect et le suivi des moyens alloués à chaque structure.

2.1 FONCTIONNEMENT

Charges de personnel (nature 30)

La masse salariale est déterminée sur la base des contrats réels pour les postes occupés, et selon des salaires moyens déterminés pour les postes vacants. Elle est calculée par groupe de fonctions (par exemple, professeur-e ordinaire, chargé-e de cours, assistant-e, collaborateur-trice scientifique, administrateur-trice, secrétaire, etc.), selon les postes EPT. Elle tient compte des décisions du Conseil d'État quant aux mécanismes salariaux accordés aux collaborateurs-trices de la fonction publique (annuités et renchérissement).

Les charges sociales sont calculées en appliquant les taux légaux.

Dépenses générales (nature 31)

Les dépenses générales regroupent les charges liées aux biens, services et marchandises, ainsi que les charges d'exploitation, notamment les loyers, l'entretien courant et les dédommagements de frais professionnels. Selon les consignes arrêtées par le Conseil d'État, l'Université ne comptabilise ni le loyer des bâtiments mis à sa disposition par l'État, ni le service bureau pour la gestion des paies. Ces informations font toutefois l'objet d'une note annexe dans les états financiers consolidés.

Les dépenses générales sont évaluées sur la base des dépenses des exercices précédents et des demandes de réallocations entre les différentes natures comptables des subdivisions.

Amortissements (nature 33)

L'Université enregistre les amortissements de ses équipements. Selon les catégories de biens, les durées d'amortissement oscillent entre 4 et 10 ans. Les équipements étant intégralement financés par des subventions d'investissement de l'État, les amortissements sur les équipements et les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement. Ils sont sans impact sur le résultat net.

Propriétaire du bâtiment Carl-Vogt affecté aux missions d'enseignement et de recherche, l'Université amortit linéairement chaque composante de cet objet selon les durées d'utilité prévues par les codes CFC. Les durées d'amortissement oscillent entre 25 et 70 ans avec une durée moyenne de 33 ans. Dans la mesure où son acquisition a été financée par les moyens de l'Université, les charges d'amortissement y relatives influencent le résultat net du budget « État ».

Enfin, bien qu'elles soient intégrées dans la nature 31 du plan comptable, les pertes sur débiteur sont présentées dans le budget de l'Université et dans ses états financiers avec les amortissements. Sur la base d'une balance âgée, l'Université suit une politique de provisionnement systématique permettant d'affecter les charges selon le principe de la comptabilité d'exercice. Sur la base d'actes de défaut de biens, les provisions sont utilisées. Si la perte est supérieure au montant de la provision, une charge additionnelle est enregistrée. Si elle est inférieure, l'excédent de provision est dissout.

Subventions accordées (nature 36)

Les subventions accordées regroupent toutes les aides financières octroyées à des personnes, notamment les bourses, ainsi qu'à des entités tierces et aux associations d'étudiants-es.

Imputations internes (nature 39)

Les charges d'imputations internes représentent les charges facturées par une structure de l'Université à une autre structure pour la mise à disposition de personnel, d'infrastructure (bâtiment, informatique) ou la fourniture d'une prestation. Ces opérations concernent toutes les sources de financement.

Taxes et revenus divers (nature 42)

Loyers des foyers étudiantins (nature 4240)

Ces derniers couvrent les loyers à verser aux propriétaires. Le loyer mensuel dépend de l'objet mais oscille toujours dans une fourchette de prix allant de CHF 375 à CHF 650 par mois.

Taxes universitaires (nature 4231)

Les taxes d'écolage proviennent des taxes de cours acquittées par les étudiants-es. Il faut mentionner qu'environ 27 % des étudiants-es sont exonérés-ées de taxes universitaires, principalement pour des raisons statutaires. Le montant des taxes est fixé à CHF 500 par semestre et par étudiant-e, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes pour le financement des activités sociales et des associations d'étudiants-es, et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement. Ces dernières sont essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es, et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève (BGE).

Soins dentaires (nature 4240)

Dans le cadre de la formation de ses étudiants-es, la clinique universitaire de médecine dentaire ouvre ses portes au public et assure des soins dentaires. Les soins sont facturés selon la politique de tarification arrêtée par le Rectorat.

Le solde des taxes et revenus divers inclut les taxes d'inscription aux cours d'été et aux activités culturelles et sportives, la participation des HES et IHEID en contrepartie des prestations octroyées par l'Université à leurs étudiants-es, les taxes auditeurs-trices, les émoluments, les dédommagements des assurances, ainsi que les produits des autres prestations de service et vente.

Revenus de transfert (subventions acquises) (nature 46)

Indemnité cantonale (nature 4631)

L'indemnité cantonale constitue la principale source de financement du budget « État ». Elle inclut non seulement une notion d'un « socle » budgétaire mais aussi le montant de la tranche annuelle prévue dans la COB entre l'Université et l'État et les effets des décisions budgétaires annuelles du Grand Conseil (progression salariale, mesures d'économies et transfert d'activités).

Le montant de l'indemnité est déterminé en fonction des éléments suivants :

Indemnité (budget de l'année N-1)

- Mesure d'économies imposées par l'État
- + Tranche annuelle prévue dans la COB
- + Part des mécanismes salariaux prise en charge par l'État
- + Part des modifications de charges sociales prises en charge par l'État
- + Éventuels transferts d'activités ou de mode de financement
- = Indemnité (budget de l'année N)

Subvention fédérale de base (nature 4630)

Selon la LEHE (loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles), la subvention fédérale de base est répartie entre les universités cantonales à hauteur de 70 % en fonction des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre d'étudiants-es, proportion d'étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d'étudiants-es étrangers-ères inscrits-es dans les universités suisses et le nombre de diplômes délivrés) et 30 % selon des indicateurs liés à la recherche (montant des subsides du FNS, de l'UE, de la Commission pour la technologie et l'innovation, et des Fonds de tiers, durée des projets et de l'intensité de la recherche pour des fonds provenant du FNS et de l'UE). Le montant en faveur de l'Université dépend ainsi de l'enveloppe globale allouée par la Confédération et de sa position relative par rapport à celles des autres universités cantonales.

Contribution fédérale aux frais locatifs (nature 4630)

Selon la LEHE, la Confédération verse une participation aux frais locatifs pour des loyers annuels de KCHF 300 au moins, et dont les baux sont conclus pour cinq ans au moins. Le calcul forfaitaire est basé sur les coûts des surfaces et sur l'évolution du taux d'intérêt de référence de l'Office fédérale du logement. Le taux de contribution maximal des dépenses donnant droit à la contribution est fixé à 30 %.

Accord intercantonal universitaire (nature 4611)

L'AIU fixe les conditions de participation financière d'un canton pour ses étudiants-es poursuivant une formation universitaire dans un autre canton. Cet accord fixe les montants forfaitaires par étudiant-e et par année académique pour chaque domaine d'enseignement : médecine clinique (CHF 51'400), sciences naturelles et exactes (CHF 25'700) et sciences humaines et sociales (CHF 10'600). L'Université bénéficie d'une subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. Quant à la quote-part due pour des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales, elle est prise en charge par le budget de l'État de Genève.

Subvention du canton de Vaud (nature 4611)

La subvention vaudoise est basée sur l'évaluation des charges transférées (personnel et crédits ordinaires) de l'Université de Lausanne à l'Université de Genève dans le cadre du regroupement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne sur le site de Genève. Elle est indexée en fonction de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation.

Subvention du canton du Valais et de la ville de Sion (nature 4634)

Les subventions valaisannes se réfèrent aux prestations définies dans une convention cadre tripartite relative à l'intégration des activités académiques dans le domaine des droits de l'enfant et de l'Inter- et Transdisciplinarité de l'Institut Kurt Bösch au sein de l'Université de Genève.

Imputations internes (nature 49)

Les produits d'imputations internes représentent les produits de facturation entre les structures de l'Université, toutes sources de financement confondues. À relever en particulier que dans le cadre de ses activités de recherche financées par des fonds provenant de l'extérieur, ainsi que pour les activités de formation continue, l'Université prélève un pourcentage de respectivement 9.0 % (recherche) et 7.5 % (formation continue) qui permet de couvrir les coûts

d'infrastructure imputés sur le budget « État ». Le montant de ce prélèvement est « restitué » au budget « État » dans le cadre du mécanisme des imputations internes.

2.2 INVESTISSEMENT

Crédit de renouvellement

L'Université reçoit chaque année une subvention pour le renouvellement de son équipement (parc informatique et scientifique, mobilier) qui peut également être allouée à l'extension du parc immobilisé, à condition de ne pas représenter plus d'un tiers des dépenses annuelles. Le budget annuel correspond à la tranche annuelle du crédit de renouvellement accordé par l'État, complétée par le report budgétaire de l'année précédente. À la fin d'une période quinquennale d'un crédit de renouvellement, les soldes budgétaires sont annulés.

En fin d'année, les soldes budgétaires sont ajustés des commandes engagées auprès de chaque subdivision, et les montants restant disponibles sont mutualisés et réinjectés dans le processus d'arbitrages budgétaires de l'année suivante.

Crédit d'ouvrage

Lors de la construction ou l'acquisition de nouvelles installations ou lors de nouveaux développements, le Conseil d'État dépose un projet de loi pour le compte de l'Université. Une fois voté, le crédit d'ouvrage est mis à disposition par tranche annuelle. En fonction de l'état d'avancement des projets financés par un crédit d'ouvrage, le budget annuel peut différer du montant indiqué dans le plan financier accompagnant la requête, à condition que le montant de l'enveloppe pluriannuelle accordée par le Grand Conseil soit respecté.

3. PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT « ÉTAT »

3.1 FAITS MARQUANTS

En résumé, l'environnement budgétaire actuel est très incertain et est encore surtout marqué par une absence de visibilité à moyen terme sur les intentions des principaux contributeurs de l'Université. Dans ces conditions, fixer un cap pour la politique budgétaire de l'Université est une tâche ardue, voire impossible. C'est pourquoi le Rectorat privilégie une réponse au coup par coup aux mesures d'économies annoncées par le Conseil d'État et s'éloigne de sa politique de profilage institutionnel orientée vers un retour progressif à l'équilibre. Cela se traduit en pratique par deux décisions stratégiques pour 2018. La première est d'interrompre la mise en œuvre d'un nouveau train de mesures d'économies. La seconde est de reconduire le mécanisme de gel budgétaire sans en modifier le montant (KCHF 5'400). Globalement, les charges et les revenus croissent au même rythme (environ 1.5 %). Le projet de budget 2018 affiche un excédent de charges de KCHF 4'531, du même ordre que celui prévu en 2017.

Le cadre budgétaire cantonal s'inscrit une fois de plus dans un contexte d'austérité (voir 3.4 Revenus de fonctionnement, page 31). En vertu de la symétrie des efforts avec les services de l'État, le Conseil d'État a décidé de procéder à une réduction linéaire de 1 % de l'indemnité cantonale (KCHF 3'443) auquel vient s'ajouter la prise en considération d'un effet « noria » lié au rajeunissement de la pyramide des expériences des collaborateurs-trices (KCHF 970). Depuis 2013, les différentes mesures d'économies ont amputé le budget de l'Université d'un montant cumulé de KCHF 18'142. En proposant, par ailleurs, l'octroi d'une indemnité équivalant à une demi progression de l'annuité des collaborateurs-trices, le Conseil d'État induit une augmentation nette des charges de l'Université (KCHF 1'300). Enfin, la reprise du financement de la COB est une nouvelle réjouissante puisqu'elle permettra à l'Université de faire face à ses engagements vis-à-vis du FNS par rapport aux Pôles d'excellence, ainsi que d'injecter des moyens additionnels dans des développements prioritaires.

Le cadre budgétaire fédéral et intercantonal est beaucoup plus favorable (voir 3.4 Revenus de fonctionnement, page 32). La Confédération augmente son soutien en faveur des Hautes Écoles Universitaires (HEU). La mise en œuvre du nouveau mode de répartition de la subvention fédérale de base combinée à l'augmentation de l'enveloppe globale laisse entrevoir une augmentation massive de la subvention fédérale de base versée à l'Université de Genève (KCHF 6'140). En considérant l'ajustement des contributions fédérales aux frais locatifs, des produits de l'AIU, ainsi que des subventions fédérales liées au Programme spécial de médecine humaine, les financements fédéraux et intercantonaux représentent une bouffée d'oxygène bienvenue au budget 2018. Cela renforce encore un peu davantage le processus de « fédéralisation » du financement de l'Université de Genève. Il faut toutefois souligner la grande incertitude autour du montant de la subvention fédérale de base et des contributions aux frais locatifs en 2018 puisque le SEFRI n'a pas encore communiqué les montants pour l'année 2017.

Dans le cadre des décisions budgétaires propres de l'Université, le Rectorat a procédé à un assainissement urgent du induisant un transfert budgétaire important des fonds institutionnels vers le budget « État » (KCHF 4'003) et la création de 27.80 EPT (voir 3.3 Processus budgétaire, page 27). Ce transfert est la conséquence logique d'un déséquilibre entre le rythme de dépenses du FID et son alimentation, s'expliquant par l'absence de financement de la COB pour les années 2016 et 2017, les mesures cumulées des économies cantonales, les engagements à moyen terme pris par l'Université vis-à-vis du FNS en faveur des Pôles d'excellence et les ajustements indispensables du socle institutionnel lié au développement de l'Université.

Enfin, le Rectorat a alloué, avec une grande parcimonie (un franc alloué sur sept demandé), des moyens additionnels (KCHF 1'926) aux facultés, aux centres interfacultaires et aux services communs (voir 3.3 Processus budgétaire, page 28).

Enfin, les perspectives à l'horizon 2020 sont moroses si les autorités cantonales poursuivent leur politique d'austérité budgétaire vis-à-vis de l'Université. Sans mesures drastiques prises par le Rectorat, le rythme de croissance des charges de l'Université observé ne pourra pas être soutenu sans une croissance similaire des revenus. A cela, il faut ajouter l'incertitude liée à la pérennisation du financement de la future École romande de Pharmacie.

3.2 PROGRAMME D'ÉCONOMIES 2016 / 2019 ET GEL BUDGÉTAIRE 2018

À la présentation de son budget 2016 en septembre 2015, le canton de Genève annonçait la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures d'économies pour faire face au déséquilibre structurel des finances cantonales. Le Conseil d'État avait proposé de réduire de 5 % les charges de personnel à l'horizon 2018. Pour l'Université, cela signifiait une réduction proportionnelle de l'indemnité cantonale au prorata du taux de subventionnement. Depuis, cette annonce ne s'est traduite par aucune communication formelle de la part du Conseil d'État, ni en termes de cible d'économies à réaliser par l'Université, ni en termes de calendrier.

Dans le budget 2016, le Rectorat a néanmoins anticipé la mise en place d'un nouveau programme d'économies en procédant à des coupures (KCHF 1'433) au sein de ses propres services. Lors de la construction du budget 2017, les intentions du Conseil d'État manquant encore de clarté, le Rectorat a décidé de transformer la tranche d'économie prévue en 2017 (KCHF 5'076), équivalente à une réduction linéaire de 1.0 % des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions accordées allouées aux facultés et services communs, en gel budgétaire 2017. À relever que le gel budgétaire a été augmenté à la fin de la procédure budgétaire (KCHF 324) faisant supporter cet ajustement aux seuls services communs.

Toujours sans nouvelle du Conseil d'État, le Rectorat a renoncé à mettre en œuvre en 2018 les mesures complémentaires au Programme d'économies 2016 / 2019. En revanche, le Rectorat a décidé de reconduire, sans aucune variation, le gel budgétaire (KCHF 5'400). Enfin, quant à la reconnaissance du mécanisme de gel budgétaire comme contribuant au Programme d'économies 2016 / 2019 de l'Université, le Rectorat n'a pas pris de décision en attendant une feuille de route avec une vision pluriannuelle du Conseil d'État.

Les mesures inscrites à ce jour aux titres des économies budgétaires sont réparties de la manière suivante entre les facultés, les centres interfacultaires et les services communs :

Mesures d'économie <i>en milliers de francs</i>	B2016 Programme d'économies	B2017/18 Gel budgétaire	TOTAL	% *
Sciences	-	1'060	1'060	1.0%
Médecine	-	929	929	1.0%
Lettres	-	385	385	1.0%
GSEM	-	170	170	1.0%
SDS	-	165	165	1.0%
Droit	-	185	185	1.0%
Théologie	-	32	32	1.0%
FPSE	-	368	368	1.0%
FTI	-	98	98	1.0%
UNACI	1'433	2'008	3'441	2.0%
UNIGE	1'433	5'400	6'833	1.3%

* Le pourcentage est calculé sur la base du total des charges de personnel, dépenses générales et subventions accordées du B2016.

3.3 PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Conventions d'objectifs 2016 / 2019 et assainissement du Fonds d'innovation et de développement

Les conventions d'objectifs engagent l'Université à fournir des prestations publiques d'enseignement supérieur, de recherche et de service à la Cité et à les améliorer selon des objectifs stratégiques prioritaires. Parmi ces objectifs, le développement et le maintien de pôles d'excellence au sein de l'Université représentent un des axes prioritaires. En contrepartie, les conventions d'objectifs octroient un financement additionnel ciblé. La COB 2016 à 2019, prévoit un soutien avec des moyens supplémentaires de KCHF 4'000 à l'horizon 2019 contre KCHF 10'000 sur la période quadriennale précédente. Elle ne prévoit aucun financement additionnel sur les années 2016 et 2017 mais une tranche annuelle de KCHF 2'000 en 2018 et en 2019.

Le maintien et le développement des pôles d'excellence impliquent non seulement de financer les coûts directs additionnels liés aux projets mais aussi de participer aux coûts indirects liés à leur support. À cet égard, il faut relever que, depuis la mise en place des conventions d'objectifs, l'Université absorbe systématiquement toutes les augmentations des frais d'infrastructure, ainsi que l'ajustement des moyens en faveur des activités « socle » en affectant les augmentations des subventions fédérales et des autres cantons, en procédant à des réallocations au sein du budget « État » et en mobilisant notamment le FID. Compte tenu de l'absence de moyens pour les années 2016 / 2017, les engagements pris en faveur des pôles d'excellence au sens large et les ajustements budgétaires liés aux infrastructures institutionnelles et aux activités « socle » ont accentué le déséquilibre entre le rythme des dépenses et l'alimentation du FID de telle sorte que ce dernier s'est progressivement épuisé. Cette évolution a rendu nécessaire son assainissement urgent dans le courant de l'exercice budgétaire 2017. En procédant par priorité, le Rectorat a régularisé la situation des collaborateurs avec des contrats à durée indéterminée dont la fonction relève d'une mission pérenne, soit 18.30 EPT (KCHF 2'422). Par ailleurs, il a également décidé de transférer au budget « État » les postes des collaborateurs dédiés au développement des pôles d'excellence et soutien facultaire, soit 9.50 EPT (KCHF 1'581). Cette opération implique au total un transfert de charges vers le budget « État » (KCHF 4'003).

Le tableau ci-dessous présente par structure les effets de l'assainissement du FID :

Assainissement du FID <i>en milliers de francs</i>	EPT	KCHF
Centre universitaire d'informatique (CUI)	1.00	218
Institut d'études globales (GSI)	5.50	832
Institut des sciences de l'environnement (ISE)	1.30	160
Neurosciences (Laboratory of cognitive computational neuroscience)	1.00	284
Soutien facultaire	0.70	88
Pôles d'excellence	9.50	1'581
Rectorat & services rattachés	13.10	1'725
Divisions	5.20	697
Infrastructures institutionnelles	18.30	2'422
Allocations 2018	27.80	4'003

Arbitrages

Dans le cadre de la première étape de la procédure budgétaire, le Rectorat sollicite les facultés et structures afin qu'elles expriment leurs besoins supplémentaires, et qu'elles annoncent les variations de revenus projetées et les dotations budgétaires temporairement « libres ».

Lors des arbitrages relatifs aux besoins supplémentaires exprimés, le Rectorat retient les critères suivants :

- ✓ Existence d'une obligation légale ou réglementaire.
- ✓ Décision institutionnelle antérieure.
- ✓ Nature et pertinence relative de la demande.
- ✓ Identification de la source de financement.
- ✓ Contrainte budgétaire à court et moyen terme.

Sur cette base, le Rectorat a réalloué des moyens additionnels (KCHF 1'926), dont KCHF 130 sont sans impact sur le résultat net, et a ajusté à la hausse les revenus (KCHF 139). Cela induit la création de 14.20 EPT.

Le tableau ci-dessous présente par nature de charge les arbitrages budgétaires réalisés :

Arbitrages <i>en milliers de francs</i>	Demandes accordées		Revenus	Total	
	EPT	KCHF	KCHF	EPT	KCHF
Charges de personnel	14.20	2'037		14.20	2'037
Dépenses générales		79			79
Subventions accordées		-190			-190
Imputations internes		-			-
Revenus			139		139
Arbitrages 2018	14.20	1'926	139	14.20	1'788

Économies temporaires

Pour introduire de la flexibilité dans les dotations budgétaires, le Rectorat interpelle chaque année les facultés, les centres interfacultaires et les services communs pour connaître les moyens temporairement libres d'engagement. En contrepartie, il s'engage à restituer « automatiquement » ces dotations budgétaires lors de l'élaboration du budget de l'année suivante. Le tableau ci-dessous présente les contributions de chaque structure et les comparent avec le budget 2017 :

Économies temporaires <i>en milliers de francs</i>	Charges de personnel	Dépenses générales	Subventions accordées	Économies temporaires 2018	Économies temporaires 2017	Variation
Lettres	80			80		80
Théologie	31			31	54	-23
UNACI	1'282	2'522		3'804	3'807	-4
UNIGE	1'393	2'522	-	3'914	3'861	54

Effets décalés sur le budget 2019

Les arbitrages réalisés en 2018 engendrent parfois des effets décalés dont les impacts sont déjà connus pour le budget 2019. Il s'agit principalement des éléments suivants :

- ✓ Les effets décalés de l'indemnité correspondant à une demi-annuité pour le corps enseignant (KCHF 945).
- ✓ La restitution automatique des économies temporaires reconnues en 2018 sur l'exercice 2019 (KCHF 1'393) en faveur de la Faculté des lettres (KCHF 80), de la Faculté de théologie (KCHF 31) et UNACI (KCHF 1'282). À relever qu'en ce qui concerne l'économie temporaire liée à la maintenance et l'entretien des bâtiments neufs de Carl-Vogt et du CMU 5 / 6 (KCHF 2'522), la planification de sa restitution n'est pas encore définie.

3.4 REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de l'Université se subdivisent en 2 catégories principales : les taxes et revenus divers et les revenus de transfert (subventions).

Taxes et revenus divers

Taxes universitaires

Le projet de budget 2018 table sur des taxes universitaires s'élevant à KCHF 12'224, en hausse de KCHF 463. Cela s'explique par une croissance de 2.0 % du nombre d'étudiants-es en 2018. A noter que le montant de taxes d'écolage est inchangé à CHF 1'000 par an et que le taux d'exonération est stable à 27 %.

Soins dentaires

Partant du principe que la politique tarifaire est inchangée, le projet de budget 2018 anticipe un volume d'activités lié aux soins dentaires fournis à la population genevoise semblable à celui prévu en 2017. Les recettes de la médecine dentaire sont néanmoins réduites (KCHF 427) suite au transfert des activités du département de radiologie aux HUG. Cette baisse est sans impact sur le résultat net de l'Université car elle est compensée par une réduction des charges et un transfert de subvention (voir la partie « Revenus de fonctionnement, Indemnité cantonale », page 31 et la partie « Charges de fonctionnement, Charges de personnel et Dépenses générales », pages 37 et 39).

Remboursements

Les indemnisations liées aux remboursements des assurances accidents sont très volatiles, et plutôt aléatoires. Sur une base historique, il apparaît que le budget est supérieur aux remboursements enregistrés ces dernières années. Par prudence, il est donc ajusté à la baisse (KCHF 300) et s'élève à KCHF 2'312.

Autres prestations de service et les ventes

Le projet de budget 2018 enregistre une augmentation nette du montant des autres prestations de service et ventes (KCHF 264). À relever que, globalement, compte tenu de l'augmentation des charges liée à l'accroissement du chiffre d'affaires, l'impact sur le résultat est quasiment neutre (voir la partie « Charges de fonctionnement, dépenses générales », page 38). Les éléments suivants expliquent cette variation.

L'Université pilote pour la Suisse un projet à l'échelle mondiale (quarante-quatre pays concernés, plus trois mille bibliothèques, d'organismes de financement et centres de recherche) du CERN dans le domaine de la physique à haute énergie. Dans ce contexte, le CERN facture le coût national à l'Université, qui elle-même le refacture à son tour aux sept hautes écoles suisses impliquées dans le projet (KCHF 118). Ce montant avait été inclus dans le budget de l'Université par erreur car l'Université n'augmente pas réellement ses prestations. Cette baisse n'a pas d'impact sur le résultat net puisqu'elle implique une réduction correspondante des charges.

La Faculté de médecine facture des prestations au bénéfice d'entités tierces telles que l'Université de Lausanne, et les HUG (KCHF 261). Cette hausse est quasiment sans impact sur le résultat net (KCHF 8) puisqu'elle implique une augmentation similaire des charges de personnel (KCHF 253).

Dans le cadre d'une extension des services bibliothéconomiques mis à la disposition des collaborateurs-trices des HUG, une convention a été signée. La hausse des coûts d'abonnement estimée à 10 % (KCHF 26) est directement répercutée sur le montant facturé aux HUG. Cette hausse est sans impact sur le résultat net puisqu'elle implique une augmentation correspondante des charges.

Une convention a été signée entre l'Université et la HES-SO relative aux prestations fournies par le « Welcome Center ». Elle donne accès aux membres du corps enseignant et cadres supérieurs de la HES-SO nouvellement engagés et en provenance d'un pays étranger ou d'un autre canton suisse aux services destinés à faciliter leur installation dans la région, ainsi qu'à leur famille. La HES-SO participe au coût direct par le biais d'une contribution financière (KCHF 23) équivalent à un poste de secrétariat de 0.20 EPT. Ce montant est sans impact sur le résultat net car les charges sont augmentées de façon correspondante.

Au sein de la Division de la formation et des étudiants, le pôle santé social propose des prestations payantes aux étudiants, par exemple un suivi psychologique et psychothérapeutique. Le produit de ces prestations est en hausse (KCHF 27). Les revenus escomptés dégagés par les activités sportives, et plus particulièrement ceux provenant des camps de ski sont en diminution (KCHF 40), en raison d'une baisse de fréquentation. Les recettes 2017 budgétées pour la vente de billets pour la célébration du 50^e anniversaire du chœur de l'Université ont été déduites (KCHF 5). Les gains attendus des ateliers à Uni-emploi sont moins importants que ceux budgétés et sont diminués (KCHF 10). Ces variations de revenus sont suivies d'un ajustement équivalent dans les dépenses générales et donc sont sans impact sur le résultat net.

L'Office fédéral de l'environnement redistribue annuellement le produit de la taxe CO2 aux employeurs par le biais des caisses cantonales de compensation. L'Office du personnel de l'État le rétrocède à l'Université. Le montant estimé sur la base des comptes provisoires 2017 est de KCHF 281, en hausse (KCHF 40) par rapport au budget 2017.

Lors des élections cantonales, l'Université participe au dépouillement des votes et facture cette prestation à la Chancellerie de l'État. L'année 2018 étant une année électorale, le budget enregistre une hausse des revenus (KCHF 60). Compte tenu des charges liées à cette activité, le résultat net est amélioré (KCHF 15).

Revenus de transfert (subventions acquises)

Indemnité cantonale

L'indemnité cantonale 2018 se monte à KCHF 345'493. Elle est en légère augmentation (KCHF 1'219) par rapport au budget 2017, soit 0.4 %. Cette variation s'explique par une combinaison de différents éléments :

- ✓ L'octroi de la tranche 2018 de la COB 2016 / 2019 (augmentation de KCHF 2'000).
- ✓ Le financement des mécanismes salariaux à hauteur du taux de subventionnement (augmentation de KCHF 2'228).
- ✓ Une mesure d'économies linéaire de 1 % (diminution de KCHF 3'443) correspondant aux efforts demandés à toutes les structures du « petit » État, ainsi qu'au secteur subventionné. Cette mesure d'économies est complétée par la prise en considération d'un effet « noria » lié au remplacement de collaborateurs-trices expérimentés-es par des collaborateurs-rices plus jeunes (diminution de KCHF 970).
- ✓ Le transfert final des moyens en lien avec les charges d'entretien du bâtiment du CMU 5 / 6 et de Sauverny (augmentation de KCHF 1'203).
- ✓ Le transfert de la radiologie dentaire aux HUG (augmentation de KCHF 202).

Pour mémoire, le taux de subventionnement est le ratio entre le montant de l'indemnité cantonale et les charges totales de l'année N-1. Il s'élève à 63.15 % pour l'année 2018.

En résumé, les éléments constitutifs de l'indemnité cantonale sont les suivants :

Indemnité cantonale <i>en milliers de francs, versus budget 2017</i>	Montant
Budget 2017	344'274
Mécanismes salariaux, part État	2'228
Effet "noria"	-970
COB, tranche 2018	2'000
Mesures d'économies	-3'443
Charges d'entretien des bâtiments CMU 5/6 et Sauverny	1'203
Transfert de la radiologie	202
Indemnité cantonale 2018	345'493
<i>Croissance en %</i>	1'219 0.4 %

Subvention fédérale de base

Le projet de budget 2018 prévoit un montant de KCHF 104'150 de subvention fédérale de base, en augmentation de KCHF 6'140 par rapport au budget 2017, soit une croissance annuelle de 6.3 %. La prévision 2018 table sur une légère diminution de l'enveloppe globale destinée aux HEU (KCHF 6'031) et le maintien de la position relative de l'Université de Genève. La forte hausse résulte d'une sous-estimation probable du budget 2017 suite à l'introduction du nouveau modèle de répartition prévu par la LEHE 2017 – 2020, soit un effet de base de 7.2 %. À relever que le montant de la subvention fédérale de base 2017 (base de la projection 2018) doit encore faire l'objet d'une confirmation du SEFRI dans le courant du mois d'octobre 2017.

Contribution fédérale aux frais locatifs

Avec l'introduction du volet financier de la LEHE, la Confédération soutient en priorité la construction ou la location des bâtiments universitaires. La prise en compte des frais de location induit une augmentation des contributions fédérales (KCHF 411) par rapport au budget 2017. À l'instar du calcul de la subvention fédérale de base, l'estimation est difficile, faute de repère sur les locations effectivement éligibles, sur la notion de coûts standard utile à la définition de l'assiette, ainsi que sur le pourcentage de subventionnement. À relever que le SEFRI ne communiquera le montant de la subvention 2017 que dans le courant du mois d'octobre 2017.

Accord intercantonal universitaire

Deux hypothèses sont retenues pour anticiper le montant de l'AIU. La première reflète l'évolution tendancielle du nombre des étudiants-es « confédérés-es » observée depuis le début de la décennie par groupe facultaire. Cette évolution est marquée par un rebond du nombre des étudiants-es « confédérés-es » en sciences humaines et sociales et par une croissance de ceux de médecine clinique et une légère baisse de ceux des sciences naturelles

et exactes. La seconde hypothèse concerne la stabilité des forfaits par étudiant et par groupe facultaire. Par rapport au budget 2017, cette méthodologie induit une augmentation du produit de l'AIU (KCHF 1'715). À noter que cet ajustement budgétaire inclut un effet de base lié à l'écart entre les projections pour l'exercice 2017 et le budget 2017 (KCHF 1'205), expliquant 70 % de la croissance budgétée.

Autres subventions acquises

Par rapport au budget 2017, les autres subventions acquises augmentent (KCHF 548). Cette variation s'explique par les éléments suivants.

La contribution annuelle du canton de Vaud au financement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) est en hausse (KCHF 38) par rapport au budget 2017. Cette estimation résulte à la fois de la différence entre le budget et les comptes provisoires 2017 et d'une hausse de l'indice suisse des prix à la consommation 2017 (+ 0.5 %), annoncée par l'Office fédéral de la statistique.

Dans le cadre de la convention tripartite « canton du Valais, ville de Sion et Université de Genève » liée au centre interfacultaire de droits de l'enfant (CIDE) localisé à Bramois en Valais, les collectivités publiques valaisannes augmentent leurs contributions (KCHF 25).

Le programme spécial en médecine humaine, coordonné par Swissuniversities, a pour défi d'accroître le nombre de médecins généralistes formés et alloue des subsides permettant de soutenir les projets des HEU. Deux enveloppes sont allouées à cet effet.

- ✓ La première dotée d'un montant de KCHF 30'000 sur la période 2018 / 2020 pour l'ensemble des HEU est consacrée à dédommager les HEU ayant accru le nombre de nouveaux diplômes délivrés de bachelor et de master durant les années 2017, 2018 et 2019 par rapport à l'année 2013. Dans ce cadre, le montant alloué à l'Université de Genève sera de KCHF 2'057 et la tranche 2018 KCHF 431.
- ✓ La seconde de KCHF 70'000 dont le versement est échelonné entre 2017 et 2020, est répartie entre les HEU en fonction du nombre de places supplémentaires de master en médecine humaine annoncées entre 2016 et 2021. L'Université de Genève prévoit la création de 8 places de masters supplémentaires d'ici 2021 grâce au projet Passerelle avec l'EPFL. Pour 2018, le subside attendu est estimé à KCHF 269, en augmentation (KCHF 79) par rapport au budget 2017.

Portant sur la célébration du 50^{ème} anniversaire du chœur de l'Université, la subvention provenant de l'Association genevoise des chœurs d'oratorio (AEGCO) n'est pas reconduite (KCHF 35). Une nouvelle subvention pour le sport universitaire suisse (KCHF 10) est accordée pour développer et soutenir les activités sportives au sein de l'Université. Ces subventions sont suivies d'un ajustement équivalent dans les dépenses générales, et donc sans impact sur le résultat net.

Produits différés liés aux subventions d'investissement

Sans effet sur le résultat net, le projet de budget 2018 enregistre un ajustement à la baisse des produits différés liés aux subventions d'investissement (KCHF 2'096), basé sur les dépenses effectives d'investissement de 2016 et celles provisoires pour 2017. La baisse des produits différés est intégralement compensée par une diminution équivalente des amortissements sur les équipements acquis grâce aux crédits d'ouvrage et de renouvellement octroyés par l'État.

Imputations internes

En application du principe des « coûts complets », l'Université prélève un « overhead » sur les financements provenant de l'extérieur en matière de recherche et de formation continue évalué à KCHF 2'430, inchangé par rapport au budget 2017. Cet « overhead » tend à compenser l'institution pour les coûts indirects liés à ce type d'activités dont le financement est garanti par le budget « État ».

Par ailleurs, les produits d'imputations internes enregistrent d'autres facturations entre centres financiers du budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur évalués à KCHF 1'235. À noter que leur impact représente une amélioration du résultat net de KCHF 1'000, inchangée par rapport au budget 2017. Compte tenu du caractère imprévisible des revenus boursiers, le budget ne table sur aucun rendement du portefeuille de titres, hypothèse inchangée par rapport à l'année précédente.

Enfin, les produits d'imputations internes mettent en évidence des facturations de prestations internes entre différents centres financiers du budget « État ». Ces produits sont neutres en termes de résultat net. Ils progressent par rapport au budget 2017 (KCHF 3) et s'élèvent à KCHF 2'967.

Total des revenus

En partant du montant des revenus du budget 2017, le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des revenus 2018 :

Revenus <i>en milliers de francs, versus budget 2017</i>	Montant
Budget 2017	540'997
Taxes universitaires	463
Recettes médecine dentaire	-427
Remboursements	-300
Autres prestations de service et ventes	264
Indemnité cantonale	1'219
Subvention fédérale de base	6'140
Contribution fédérale aux frais locatifs	411
AIU	1'715
Autres subventions aquises	548
Sous-total des revenus monétaires	551'030
<i>Croissance en %</i>	<i>10'033</i> <i>1.9 %</i>
Produits différés liés aux subventions d'investissement	-2'096
Imputations internes	3
Total des revenus 2018	548'936
<i>Croissance en %</i>	<i>7'940</i> <i>1.5 %</i>

Au total, les revenus de l'Université s'élèvent à KCHF 548'936, soit en hausse de KCHF 7'940 (+ 1.5 %) par rapport au budget 2017.

3.5 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de l'Université se subdivisent en 5 catégories. Il s'agit des charges de personnel, des dépenses générales, des amortissements, des subventions accordées et des imputations internes.

Charges de personnel

Représentant 79 % du budget total, les charges de personnel (après les objectifs de « non dépense », les programmes d'économies et le gel budgétaire) s'élèvent à KCHF 436'337, en hausse de KCHF 9'630 par rapport au budget 2017, soit une croissance de 2.3 %. Les charges de personnel augmentent en fonction de décisions prises par les autorités cantonales (KCHF 3'527) et en raison des arbitrages institutionnels (KCHF 9'032). Pour contenir l'évolution de la masse salariale, l'Université réalise parallèlement d'importants efforts par l'adoption de différentes mesures d'économies dont les effets se montent à KCHF 2'929. Ces mesures dégagent ainsi un taux de couverture de 23 % des décisions cantonales et rectoriales.

Les arbitrages réalisés en 2017 par le Grand Conseil et le Rectorat induisent des effets décalés sur le projet de budget 2018. Pour les charges de personnel, cela concerne les effets des mécanismes salariaux 2017 du personnel enseignant (KCHF 1'890), l'annualisation de certaines dotations budgétaires allouées par le Rectorat (KCHF 274), ainsi que la restitution automatique des économies temporaires 2017 (KCHF 839). Au total, cela représente une augmentation de charge de personnel de KCHF 3'003, soit 31 % du total.

Selon la proposition du Conseil d'État, le projet de budget prévoit une demi-annuité mais n'intègre aucune indexation des rémunérations. Technique, l'échelle des traitements ne sera pas modifiée par l'octroi d'une annuité. Il en découle une augmentation des charges de personnel (KCHF 1'637). Au total, les décisions prises en lien avec les mécanismes salariaux 2017 et 2018 augmentent les charges de personnel (KCHF 3'527) et induisent un coût net additionnel pour l'Université (KCHF 1'300). Pour mémoire, en principe, la progression des annuités est octroyée au personnel administratif et technique en début d'année, alors que, pour le personnel enseignant, la progression est enregistrée dès le mois d'août.

À l'instar de la mesure instaurée par l'État pour appréhender le « rajeunissement » des collaborateurs-trices, l'Université estime que l'impact de l'effet « noria » s'élève à KCHF 1'536. Pour mesurer cet effet, le calcul se fonde sur les postes effectivement occupés à une date donnée et valorise les charges de personnel y relatives. Pour les postes vacants, le calcul utilise le salaire moyen par catégorie de personnel et selon les lignes budgétaires et valorise les charges de personnel y relatives. La comparaison entre la masse salariale évaluée selon les données de l'Office du personnel de l'État et celles projetées sur la base des contrats de chaque collaborateur-trice détermine le volume de l'effet « noria ». À noter que cet effet diffère de l'objectif de non dépense lié au turnover du personnel qui apprécie, en principe, la durée de vacance de poste.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la COB 2016 / 2019, les charges de personnel sont augmentées (KCHF 1'800) selon le calendrier de déploiement des projets. L'augmentation des charges de personnel est à ce stade approximative et est évaluée sur la base d'une clé et non sur la base des besoins prévus pour chaque projet. Les dotations seront ajustées lors du bouclage du budget 2018.

Les charges liées au plan de retraite anticipée (rente-pont AVS) baissent (KCHF 300) en raison de la vague importante de départs anticipés à la retraite prévus en fin d'année 2017. Elles restent cependant bien inférieures à celles observées en 2013 et 2014 qui étaient caractérisées par des conditions d'octroi plus favorables et une accessibilité à un plus grand nombre de collaborateurs-trices.

Conformément au règlement de l'Université, 90 % de l'augmentation du produit des taxes d'encadrement sont affectés pour améliorer l'encadrement des étudiants-es. Cela permet l'engagement de 4.50 EPT d'assistants-es et induit une augmentation des charges de personnel (KCHF 399). Sur les 10 % restant qui sont reversés à la Bibliothèque de Genève, 4.5 %, soit une augmentation de KCHF 2, sont retenus à titre de frais administratifs de gestion. Globalement, la hausse des revenus des taxes universitaires augmente les charges de personnel (KCHF 401), sans impact sur le résultat net.

Dans le cadre du programme spécial en médecine humaine, coordonné par Swissuniversities, dont le défi est d'accroître le nombre de médecins généralistes formés, le développement du programme passerelle avec l'EPFL augmente les charges de personnel (KCHF 153).

Lors des élections cantonales et communales, l'Université participe au dépouillement des votes induisant une hausse des charges de personnel (KCHF 44). Compte tenu de la prise en considération des revenus liés à cette activité, le résultat net est amélioré (KCHF 15).

Le transfert des activités de la radiologie de la médecine dentaire aux HUG est accompagné par un transfert de personnel qui induit une baisse de 1.70 EPT et une réduction des charges de personnel (KCHF 219).

En procédant à l'assainissement du FID, le Rectorat a régularisé la situation des collaborateurs avec des contrats à durée indéterminée dont la fonction relève d'une mission pérenne, soit 18.30 EPT (KCHF 2'422) et celles des collaborateurs dédiés au développement des pôles d'excellence et soutien facultaire, soit 9.50 EPT (KCHF 1'581). Cette opération implique un transfert de charges vers le budget « État » pour un montant de KCHF 4'003.

Les demandes budgétaires accordées par le Rectorat augmentent les charges de personnel (KCHF 1'572). En y ajoutant l'annonce d'une hausse des charges de personnel (KCHF 465) consécutive à une baisse des subventions accordées (KCHF 190) et une augmentation des revenus (KCHF 275), sans impact sur le résultat net, les arbitrages 2018 augmentent les charges de personnel (KCHF 2'037). Cela induit la création de 14.20 EPT.

Pour introduire de la flexibilité dans les dotations budgétaires, le Rectorat interpelle chaque année les facultés, les centres interfacultaires et les services communs pour connaître les moyens temporairement libres d'engagement. En contrepartie, il s'engage à restituer « automatiquement » ces dotations budgétaires lors de l'élaboration du projet de budget de l'année suivante. Les économies temporaires annoncées dans le cadre de la procédure budgétaire 2018 s'élèvent à KCHF 1'393.

Lors de la mise en œuvre du Programme d'économies 2013 / 2015, certaines structures ont privilégié l'augmentation « volontaire » du montant de non dépense. Dans la mesure où ces efforts doivent être reproduits année après année, ce choix comporte un risque budgétaire. Chaque opportunité est saisie pour transformer ces augmentations « volontaires » du montant de non dépense en coupures « définitives ». À ce stade du processus budgétaire 2018, 2.47 EPT ont été coupés à ce titre représentant un montant de KCHF 419. Ces coupures n'ont pas d'impact sur le résultat net.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de postes par catégorie de personnel :

Nombre de postes <i>en équivalent plein temps, versus budget 2017</i>	Professeurs & Chargés d'enseignement	Assistants, Maître-assistants, Auxiliaires recherche	PAT	Total
Budget 2017	876.57	899.55	1'202.89	2'979.01
COB, tranche 2018	3.35	2.00	1.00	6.35
Assistants taxes		4.50		4.50
Transferts des charges et activités			-1.70	-1.70
Assainissement du FID	7.20		20.60	27.80
Arbitrages 2018	3.40	0.25	10.55	14.20
Sous-total, nombre EPT avant économies	890.52	906.30	1'233.34	3'030.16
<i>Croissance en %</i>	1.6 %	0.8 %	2.5 %	1.7 %
Programme d'économies 2013 / 2015	-1.00	-1.47		-2.47
Nombre de postes 2018	889.52	904.83	1'233.34	3'027.69
<i>Variation nombre EPT</i>	12.95	5.28	30.45	48.68
<i>Croissance en %</i>	1.5 %	0.6 %	2.5 %	1.6 %

L'objectif de « non dépense » reste inchangé (KCHF 7'601), montant qui représente les disponibilités budgétaires liées au turn-over du personnel.

Le tableau reprend les éléments de variation des charges du personnel en 2018 :

Charges de personnel <i>en milliers de francs, versus budget 2017</i>	Montant
Budget 2017	426'707
Impacts B2017 sur 2018	1'113
Impact annuité 2017	1'890
Annuité 2018	1'637
Effet "noria" sur le personnel universitaire	-1'536
COB, tranche 2018	1'800
Pont AVS	-300
Taxes universitaires	401
Projet passerelle EPFL	153
Fonds Election	44
Transfert de la radiologie	-219
Assainissement du FID	4'003
Arbitrages 2018	2'037
Économies temporaires 2018	-1'393
Charges de personnel 2018	436'337
<i>Croissance en %</i>	<i>2.3 %</i>

Dépenses générales

Par rapport au budget 2017, les dépenses générales augmentent (KCHF 350). Cette variation s'explique principalement par les effets décalés des arbitrages 2017 sur les dépenses générales (KCHF 70), la tranche 2018 de la COB 2016 / 2019 (KCHF 190) et les arbitrages 2018 (KCHF 79).

Concernant la mise en œuvre de la COB 2016 / 2019, l'augmentation des dépenses générales est à ce stade approximative et est évaluée sur la base d'une clé et non sur la base des besoins prévus pour chaque projet. Les dotations seront ajustées lors du bouclage du budget 2018.

Les demandes accordées augmentent globalement les dépenses générales (KCHF 224). Elles sont composées des éléments suivants : l'augmentation du coût des périodiques en lien avec la politique documentaire de la bibliothèque universitaire (KCHF 68), des frais de licences (KCHF 6) et l'effort consenti dans la mise à jour des contrats de maintenance du système informatique de l'Université (KCHF 151). Il faut également mentionner les éléments suivants qui diminuent les dépenses générales (KCHF 145), d'ailleurs sans impact sur le résultat net

(voir la partie « Revenu de fonctionnement, autres prestations de service et ventes »). Il s'agit de l'augmentation des coûts d'abonnement à des périodiques scientifiques pour les HUG (KCHF 26), la suppression des frais de participation au projet du CERN dans le domaine de la haute énergie en physique (KCHF 118) et la réduction des budgets en fonction des revenus alloués aux activités sociales, culturelles, sportives (KCHF 53).

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des dépenses générales en 2018 :

Dépenses générales <i>en milliers de francs, versus budget 2017</i>	Montant	
Budget 2017	72'333	
Impacts B2017 sur 2018	70	
COB, tranche 2018	190	
Transfert de la radiologie	-6	
Projet passerelle EPFL	16	
Fonds Election	1	
Arbitrages 2018	79	
Dépenses générales 2018	72'683	350
<i>Croissance en %</i>		0.5 %

Amortissements

Les amortissements « ordinaires » des équipements financés par l'État sont d'un montant identique aux produits différés liés aux subventions d'investissement. Ils sont donc sans effet sur le résultat net et s'élèvent à KCHF 20'581. Par rapport au budget 2017, ils sont en baisse (KCHF 2'096) pour tenir compte des dépenses effectives d'investissement de 2016 et celles prévues pour 2017 des crédits de renouvellement et d'ouvrage octroyés par l'État.

L'Université, en tant que propriétaire du bâtiment Carl-Vogt, assume seule les charges en amortissements. Sur la base du coût d'acquisition, en fonction des codes CFC et des durées d'utilité préconisées par l'État, les charges d'amortissement s'élèvent annuellement à KCHF 1'441. Par rapport au budget 2017, elles sont identiques.

Enfin, le montant des pertes sur débiteur reste inchangé par rapport au budget 2017.

Amortissements <i>en milliers de francs, versus budget 2017</i>	Montant	
Budget 2017	22'677	
Amortissements des biens existants	-2'096	
Bâtiment Carl-Vogt	-	
Sous-total des amortissements des équipements et bâtiment	20'581	-2'096
<i>Croissance en %</i>		-9.2 %
Pertes sur débiteur	-	
Amortissements 2018	20'581	-2'096
<i>Croissance en %</i>		-9.2 %

Subventions accordées

Les subventions accordées augmentent (KCHF 382). Les éléments suivants expliquent cette hausse.

L'économie temporaire (KCHF 500) en lien avec le financement de la Fondation Campus Biotech a été restituée. La croissance du nombre d'étudiants-es augmente les revenus provenant des taxes d'encadrement. 10 % de ces revenus sont affectés aux subventions accordées à la Bibliothèque de Genève (KCHF 42). Elle augmente également les revenus liés aux taxes fixes et donc les subventions accordées aux associations d'étudiants-es (KCHF 20). À cela s'ajoute la mise en œuvre de la COB 2016 / 2019 (KCHF 10). Enfin, dans le cadre des arbitrages 2018, la subvention accordée à la Faculté de Théologie est réallouée dans les charges de personnel (KCHF 190).

Subventions accordées <i>en milliers de francs, versus budget 2016</i>	Montant	
Budget 2017	19'389	
Impacts B2017 sur 2018	500	
Bourses et subventions aux associations d'étudiants	20	
Bibliothèque de Genève	42	
COB, tranche 2018	10	
Arbitrages 2018	-190	
Subventions accordées 2018	19'771	382
<i>Croissance en %</i>		2.0 %

Imputations internes

Les charges d'imputations internes mettent en évidence des refacturations de prestations internes entre différents centres financiers du budget « État ». Ces charges sont neutres en termes de résultat net. Elles progressent par rapport au budget 2017 (KCHF 4), dont KCHF 1 découle des effets décalés des arbitrages 2017.

Total des charges

En partant du montant des charges du budget 2017, le tableau ci-après énumère les éléments de variation des charges 2018 :

Charges <i>en milliers de francs, versus budget 2017</i>	Montant	
Budget 2017	545'197	
Charges de personnel	9'630	
Dépenses générales	350	
Subventions accordées	382	
 Sous-total des charges monétaires	555'559	10'362
<i>Croissance en %</i>		1.9 %
 Amortissements	-2'096	
Imputations internes	4	
 Total des charges 2018	553'468	8'270
<i>Croissance en %</i>		1.5 %

Au total, les charges de l'Université s'élèvent à KCHF 553'468, en hausse de KCHF 8'720 par rapport au budget 2017.

3.6 RÉSULTAT NET

Le budget de fonctionnement 2018 de l'Université prévoit un excédent de charges de KCHF 4'531, équivalent à 0.8 % des charges totales de l'Université, en augmentation par rapport au budget 2017 (KCHF 331).

En vertu des dispositions prévues dans la COB 2016 / 2019 en cours d'examen au Grand Conseil, les éventuelles pertes annuelles sont réparties entre l'Université et l'État à hauteur de 25 % et déduites de la dette « subvention non dépensée à restituer à l'échéance de la convention » jusqu'à concurrence du solde disponible. Sur la base des comptes 2016 et des projections de comptes 2017, l'indemnité cantonale devrait être augmentée (KCHF 1'133) et le résultat net après rétrocession amélioré d'un montant identique.

3.7 SYNTHÈSE DES CHARGES ET REVENUS ÉTAT

Nature et libellé En miliers de francs	C2016	B2017	PB2018	Variation versus B2017
4 Revenus	533'852	540'997	548'936	7'940
Croissance en %				1.5%
42 Taxes et revenus divers	29'075	30'185	30'185	-0
Émoluments	183	222	222	-
Taxes universitaires	11'800	11'761	12'224	463
Inscriptions aux cours d'été	963	925	925	-
Recettes médecine dentaire	4'712	4'660	4'233	-427
Remboursements	2'263	2'612	2'312	-300
Autres prestations de service et ventes	9'155	10'005	10'269	264
43 Recettes diverses	295	-		-
46 Subventions acquises	498'323	504'182	512'119	7'937
Indemnité cantonale	343'189	344'274	345'493	1'219
Subvention fédérale de base	96'123	98'010	104'150	6'140
Contribution fédérale aux frais locatifs	-	664	1'075	411
AIU	34'054	34'461	36'176	1'715
Produits différés liés aux investissements	18'857	21'096	19'000	-2'096
Autres	6'100	5'677	6'225	548
49 Imputations internes	6'159	6'629	6'632	3
3 Charges	532'357	545'197	553'468	8'270
Croissance en %				1.5%
30 Charges de personnel	421'242	426'707	436'337	9'630
Personnel administratif	125'905	128'198	131'767	3'569
Corps enseignant	215'921	216'272	220'777	4'505
Allocations, indemnités	692	763	763	-
Charges sociales	77'210	79'604	81'460	1'856
Pont AVS	980	1'200	900	-300
Autres	533	669	669	-
31 Dépenses générales	67'159	72'333	72'683	350
33 Amortissements	20'971	22'677	20'581	-2'096
36 Subventions accordées	19'001	19'389	19'771	382
39 Imputations internes	3'985	4'091	4'095	4
Résultat net	1'495	-4'200	-4'531	-331

4. PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT

4.1 CRÉDIT DE RENOUVELLEMENT

La loi 11524 accordant un crédit de renouvellement 2015 / 2019 prévoit une subvention d'investissement de KCHF 59'950. Réparti sur 5 ans, le crédit de renouvellement est principalement destiné au remplacement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Il peut également servir à l'extension du parc immobilisé, à condition de ne pas représenter plus d'un tiers des dépenses annuelles. Le crédit de renouvellement étant un crédit pluriannuel, le report des soldes de fin d'année est autorisé.

En 2018, le budget disponible pour les dépenses d'investissement du crédit de renouvellement est constitué par la tranche de la loi à laquelle il faut ajouter la part des subventions fédérales encaissées en lien avec le crédit de programme 2011 / 2014, ainsi que le solde budgétaire reporté de l'année 2017. À ce stade, le budget 2017 devrait être entièrement consommé. Partant de ce constat, aucun report budgétaire 2017 sur 2018 n'est anticipé.

Le tableau ci-dessous indique la répartition annuelle prévue sur la période 2015 / 2019.

Crédit de renouvellement <i>en milliers de francs</i>	Tranche 2015	Tranche 2016	Tranche 2017	Tranche 2018	Tranche 2019	Total
Tranche selon la loi (L11524)	11'303	12'573	11'740	11'805	12'528	59'950
Subventions fédérales Crédit de programme 2011 / 2014	843	485	443	337	-	2'108
Subventions fédérales Crédit de renouvellement 2015 / 2019	371	-	-	-	-	371
Total	12'517	13'058	12'183	12'142	12'528	62'429

	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Solde budgétaire année n-1	-	1'191	1'378	-	-	-
Total	9'949	14'249	13'561	12'142	12'528	62'429

Les dépenses prévues se répartissent entre les investissements d'équipements (appareils scientifiques, mobilier, machines, véhicules, matériel audiovisuel, matériel de bureau) et les renouvellements des systèmes informatiques (équipements d'infrastructure, postes de travail et les logiciels). La répartition de l'enveloppe 2018 entre les structures universitaires n'a pas encore fait l'objet d'une décision du Rectorat.

4.2 CRÉDITS D'OUVRAGE

Les lois 9995 et 10822 ouvrent des crédits d'investissement en faveur de la construction du CMU 5 / 6. Elles comprennent un volet relatif à l'acquisition des équipements rattachés au bâtiment. Au total, les crédits ouverts en faveur des équipements s'élèvent à KCHF 15'596 pour la 5ème étape et KCHF 15'333 pour la 6ème étape. Ces crédits seront totalement utilisés d'ici 2020.

La loi 10875 pour la rénovation et l agrandissement de l'Ancienne Ecole de médecine (AEM) ouvre un crédit d'investissement pour l'équipement de KCHF 2'184.

Le projet de loi 12146 ouvre un crédit au titre d'indemnité d'investissement de KCHF 15'546 pour financer l'évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme. Le projet de loi a été approuvé par le Conseil d'Etat et déposé au Grand Conseil en juin 2017. Si le projet de loi est approuvé à l'unanimité de la Commission des finances, il fera l'objet d'une procédure accélérée sans débat en plénum du Grand Conseil. Dans ce cas de figure, il est possible que les premières dépenses interviennent en 2018.

Sur la base des dépenses projetées pour l'année 2018, la répartition des subventions d'investissement est la suivante :

Crédit d'ouvrage <i>en milliers de francs</i>	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017p	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Total
Loi 9995 CMU 5	793	3'379	4'227	5'000	1'000	1'197			15'596
Loi 10822 CMU 6	113	2'678	7'597	4'500	445	-			15'333
Loi 10875 AEM				1'000	1'184	-			2'184
Projet de loi 12146 HPC Data management				1'466	3'020	4'020	4'020	3'020	15'546
Total	906	6'057	11'824	11'966	5'649	5'217	4'020	3'020	48'659

5. STATISTIQUES

5.1 CHARGES ET REVENUS BUDGET « ÉTAT » ET FONDS DE TIERS

Nature et libellé <i>En milliers de francs</i>	BUDGET État *	FONDS DE TIERS		
		FNS **	Autres **	TOTAL
4 Revenus	548'936	93'114	202'788	295'902
42 Taxes et revenus divers	30'185	809	57'901	58'710
dont taxes universitaires	12'224	-	-	-
46 Subventions acquises	512'119	90'228	86'035	176'263
dont indemnité cantonale	345'493	-	-	-
49 Imputations internes	6'632	2'077	58'852	60'929
3 Charges	553'468	93'114	207'667	300'781
30 Charges de personnel	436'337	67'365	91'037	158'401
Personnel administratif	131'767	5'722	33'171	38'892
Corps enseignant	220'777	49'164	40'528	89'692
Allocations, indemnités	763	14	45	59
Charges sociales	81'460	12'465	17'097	29'562
Autres	1'569	-	195	195
31 Dépenses générales	72'683	15'200	36'623	51'824
32 Charges financières	-	-	5'505	5'505
33 Amortissements	20'581	3'584	8'783	12'368
36 Subventions accordées	19'771	1'417	8'164	9'580
39 Imputations internes	4'095	5'548	57'555	63'103
Résultat net	-4'531	-	-4'879	-4'879

* Données selon le projet de budget 2018

** Données selon les comptes 2016

5.2 APERÇU DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES DANS LES FACULTÉS

Faculté des Sciences

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base	32	1'682	435	
Formation avancée	23	892	159	
Total	55	2'574	594	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	FN (2016)	FP (2016)	Total
Corps professoral	128	8	3	139
Collaborateurs de l'enseignement	385	251	149	785
Sous-total corps enseignant	513	259	152	924
PAT	331	25	70	425
Total personnel	845	284	221	1'350
Taux d'encadrement ("État")*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF	118'207'542		
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF	42'868'149		
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF	40'344'223		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté de Médecine

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base	7	1'580	336	
Formation avancée	8	412	67	
Total	15	1'992	403	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral	98	9	3	110
Collaborateurs de l'enseignement	232	147	148	528
Sous-total corps enseignant	330	156	151	638
PAT	285	31	104	421
Total personnel	616	187	256	1'059
Taux d'encadrement ("État")*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF	122'524'927		
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF	26'444'924		
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF	25'232'510		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté des Lettres

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base	12	1'461	334	
Formation avancée	37	392	34	
Total	49	1'853	368	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral	70	3	2	76
Collaborateurs de l'enseignement	151	53	24	227
Sous-total corps enseignant	221	56	26	303
PAT	26	1	4	31
Total personnel	247	57	30	333
Taux d'encadrement ("État")*	26 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF	38'576'402		
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF	6'631'436		
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF	4'413'964		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté d'Economie et de Management (GSEM)

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)
Formation de base	10	1'161	219
Formation avancée	8	97	21
Total	18	1'258	240
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016) Total
Corps professoral	37	2	0 39
Collaborateurs de l'enseignement	57	30	13 100
Sous-total corps enseignant	94	32	13 138
PAT	17	1	3 20
Total personnel	110	32	16 158
Taux d'encadrement ("État")*	33 étudiants par enseignant		
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF 17'061'412		
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF 667'850		
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF 11'476'015		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté des Sciences de la Société

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)
Formation de base	19	969	294
Formation avancée	12	198	62
Total	31	1'167	356
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016) Total
Corps professoral	38	2	0 40
Collaborateurs de l'enseignement	60	30	15 105
Sous-total corps enseignant	98	32	15 144
PAT	17	1	3 20
Total personnel	114	33	18 165
Taux d'encadrement ("État")*	30 étudiants par enseignant		
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF 17'345'830		
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF 2'606'137		
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF 2'463'790		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté de Droit

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)
Formation de base	12	1'578	462
Formation avancée	2	226	239
Total	14	1'804	701
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016) Total
Corps professoral	48	1	1 50
Collaborateurs de l'enseignement	170	48	9 227
Sous-total corps enseignant	217	49	10 276
PAT	38	1	3 41
Total personnel	255	49	13 317
Taux d'encadrement ("État")*	51 étudiants par enseignant		
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF 18'404'254		
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF 678'647		
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF 2'540'346		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté de Psychologie & Science de l'éducation

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base	18	2'145	557	
Formation avancée	7	281	71	
Total	25	2'426	628	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral	11	0	0	12
Collaborateurs de l'enseignement	42	3	3	47
Sous-total corps enseignant	53	3	3	59
PAT	8	0	1	9
Total personnel	61	3	4	68
Taux d'encadrement ("État")*	53 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF	37'450'099		
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF	5'054'622		
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF	1'774'871		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté de Traduction et Interprétation

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base	6	476	151	
Formation avancée	5	26	4	
Total	11	502	155	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral	0	0	9	9
Collaborateurs de l'enseignement	12	2	1	14
Sous-total corps enseignant	12	2	10	24
PAT	2	0	0	3
Total personnel	14	2	11	26
Taux d'encadrement ("État")*	35 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF	9'498'305		
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF	325'193		
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF	951'007		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté autonome de Théologie protestante

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base	5	112	28	
Formation avancée	5	48	10	
Total	10	160	38	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral	0	0	0	0
Collaborateurs de l'enseignement	0	0	0	0
Sous-total corps enseignant	0	0	0	0
PAT	0	0	0	0
Total personnel	0	0	0	0
Taux d'encadrement (FP)*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF	3'098'513		
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF	169'420		
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF	1'008'560		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

IMPRESSUM

Editeur

Rectorat de l'Université de Genève

Impression

Centre d'impression de l'Université de Genève

Photographie

Fabien Scotti

Tirage

60 exemplaires